

Zeitschrift: Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde
Herausgeber: Bernisches historisches Museum
Band: 69 (2007)
Heft: 1

Artikel: "Ce sera toujours assez tiré d'un marais." : un essai d'exploitation industrielle de la tourbe à Bellelay au XVIIIe siècle (1766-1768)
Autor: Hebeisen, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Ce sera toujours assez tiré d'un marais.»¹

Un essai d'exploitation industrielle de la tourbe à Bellelay au XVIII^e siècle (1766–1768)

Philippe Hebeisen

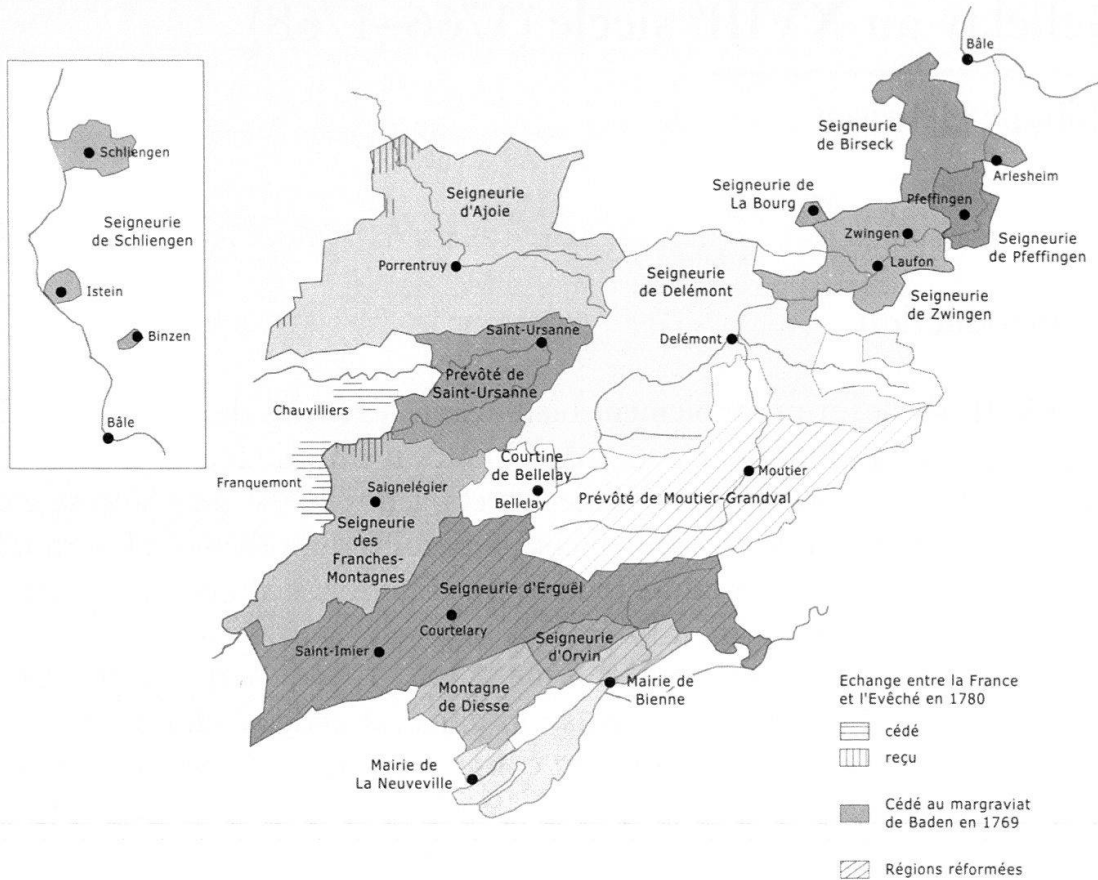
1. Introduction

Au XVIII^e siècle, et probablement bien avant, les forêts de l'évêché de Bâle se trouvent mises à mal par une surexploitation chronique. Depuis 1755 en tout cas, date de l'ordonnance sur les forêts, leur état est un grand sujet de préoccupation. Ce sont non seulement les besoins quotidiens en bois qui les épuisent, mais surtout les hauts fourneaux et les forges du prince, avides de combustible, qui les dévorent littéralement.

C'est dans ce contexte perturbé que s'insère l'essai d'exploitation industrielle de la tourbe dont il sera question dans cet article. Mon propos sera de replacer cette entreprise dans son contexte, celui de la protoindustrialisation des entreprises sidérurgiques de l'ancien évêché de Bâle, et d'en tirer si possible quelques éclaircissements sur la surexploitation forestière.

A de nombreuses occasions, en effet, il est fait mention du manque de combustible pour les forges dans le dossier des Archives de l'ancien Evêché de Bâle² sur lequel nous nous basons pour cette étude.³ Etant donné que les revenus tirés des activités sidérurgiques sont un des postes importants du budget de l'Etat, on souhaite augmenter la production de fer et, pour pallier le manque de combustible, on envisage l'exploitation à grande échelle des tourbières de la principauté épiscopale. C'est dans cet esprit qu'un essai pilote est entrepris à l'abbaye de Bellelay, plus précisément dans sa Courti-ne.⁴ Cette tentative s'inscrit aussi dans un réel effort pour économiser les forêts, ou du moins pour leur permettre de se régénérer. D'autres sites seront prospectés, à la recherche de bonnes tourbières, à Tramelan et aux Breuleux, dans l'intention d'alimenter en combustible les forges de Bellefontaine, la tourbe extraite à Bellelay étant exclusivement destinée aux forges et hauts fourneaux d'Undervelier, éteints peu d'années auparavant. En effet, les hauts fourneaux d'Undervelier, ouverts en 1746, avaient dû cesser leur activité en 1764, étant donné qu'ils tiraient leur bois de charbonnage des mêmes forêts que les aciéries de Bellefontaine et que celles-ci, dans une situation de pénurie, avaient profité de la position privilégiée dont elles jouissaient dans l'opinion du prince. Dès 1765 d'ailleurs, puis en 1770 à nouveau, il

La principauté épiscopale de Bâle avant la Révolution française



Pour faciliter la lecture de la carte, les différentes circonscriptions administratives sont traitées graphiquement de la même manière; pourtant, elles ne sont pas toutes sur un pied d'égalité. Ainsi par exemple, la Courtine de Bellelay relevait du bailliage de Delémont mais l'abbé y disposait de certains droits et prérogatives.

Echange entre la France et l'Evêché en 1780

▬ cédé
▮ reçu

■ Cédé au margraviat de Baden en 1769

▨ Régions réformées

(D'après la carte de la République et Canton du Jura, Département de l'Education)

III. 1 La Courtine de Bellelay et l'évêché de Bâle à la fin de l'Ancien Régime.

fallut encore prendre d'autres mesures d'économie, telles que la décision de continger la production de fer dans les affineries d'Undervelier, signe tangible du cruel manque de bois sévissant alors.⁵

La tentative d'utiliser la tourbe non seulement sous forme de briques séchées, mais en la transformant en charbon de tourbe, semble constituer une innovation. En effet, des essais seront mis en œuvre pour métamorphoser la tourbe en charbon de tourbe, par des opérations semblables à celles qui permettent de convertir le bois en charbon de bois et d'augmenter ainsi son potentiel calorifique. Si l'idée d'exploiter les tourbières de Bellelay remonte au moins à 1760⁶, celle de la convertir si possible en charbon de tourbe semble bien être nouvelle.

Enfin, nous nous intéresserons au rôle de François Decker, le promoteur de cette entreprise, dont les tribulations nous serviront de fil conducteur.

Nous verrons qu'il agit à la fois en qualité de fonctionnaire du prince-évêque et en tant qu'entrepreneur, à titre privé. Comment alors juger l'action d'un homme qui représente des intérêts de prime abord antagonistes? Était-il guidé par le seul appât du gain ou agissait-il simplement dans l'intérêt de l'Etat? A moins que sa position ne se situe quelque part entre ces deux pôles?

2. Les acteurs et l'évêché

L'évêché de Bâle

Par évêché de Bâle, on entend «l'ensemble des terres placées sous l'autorité temporelle de l'Eglise cathédrale Notre-Dame de Bâle.»⁷ Les limites de cet Etat, terre d'Empire née de la donation de 999, ont beaucoup varié au cours du temps. A l'époque moderne, il comprenait l'actuel canton du Jura et le Jura bernois, une partie de l'actuel canton de Bâle-Campagne (Birseck, Lau-fon) et une enclave dans le Brisgau (Schliengen, Istein et Binzen). A sa tête se trouvait l'évêque de Bâle, qui avait rang de prince d'Empire et qui était, depuis 1589, allié des cantons catholiques – tandis que le sud de la principauté, passé à la Réforme, était considéré comme territoire confédéré et jouissait de la neutralité helvétique. En effet, les bailliages de la partie «helvétique» de l'évêché sont alliés aux Suisses par différents traités: la prévôté de Moutier-Grandval, par exemple, bénéficiait de traités de combourgeoisie avec Soleure (1404), Bâle (1407, rompu en 1434) et Berne (1486). La Montagne de Diesse était détenue en co-souveraineté par l'évêque de Bâle et Berne, qui succède en 1375 aux comtes de Nidau.⁸ La Neuveville était combourgeoise de Berne (1388) et Bienne (1395) et de ce fait admise parmi les alliés de la Suisse et considérée comme helvétique.⁹ Bienne avait signé un traité de secours mutuel avec Berne (1279, renouvelé en 1352), Fribourg (1311, devenu alliance perpétuelle en 1343) et Soleure (1334) et siégeait depuis 1478 à la Diète helvétique, au sein de laquelle elle était admise en qualité d'allié des Suisses¹⁰ depuis sa participation aux guerres de Bourgogne aux côtés des Confédérés. L'Erguël, enfin, profitait de ces alliances par le biais du traité de combourgeoisie signé entre le chapitre de Saint-Imier et Bienne en 1335.¹¹ L'abbaye de Bellelay était alliée à Soleure (1414), Berne (de 1414 à la Réforme) et Bienne (1516–1606), mais c'est le traité avec Soleure, régulièrement renouvelé jusqu'à la Révolution française, qui lui valait d'être considérée comme helvétique.¹²

Pendant la période qui nous intéresse, la principauté est dirigée par le prince-évêque Simon-Nicolas de Montjoie (1693–1775)¹³, élu en 1762 à l'âge de 70 ans. Chef temporel et spirituel de tout et partie de son Etat, il



Ill. 2 Simon-Nicolas de Montjoie (1693–1775), prince-évêque de Bâle dès 1762.

ne gouverne cependant pas seul. Montjoie est d'ailleurs connu pour régner avec l'aide de ses divers Conseils.¹⁴ Parmi ceux-ci¹⁵, trois nous intéressent particulièrement:

Le *Conseil intime* ou Conseil des ministres: formé de quatre à cinq membres, dont François Decker, le principal protagoniste de l'étude qui va suivre. Il s'agit du conseil le plus «proche» du prince-évêque, car il traite toutes les affaires importantes concernant l'évêché, les affaires d'Etat, les affaires courantes, et présente les différents dossiers au prince, après que ces derniers ont transité par diverses commissions et/ou conseils.

Le *Conseil des Finances* ou Chambre de la cour des comptes: formé de sept à neuf membres dont la fonction est de gérer tout ce qui touche aux finances et à l'économie du pays. Dans ce domaine, même lorsque la matière qui leur est soumise dépend d'un autre conseil, c'est le Conseil (de la Chambre) des finances qui est compétent. Ce dernier ratifie toutes les dépenses de la Cour en délivrant les assignations nécessaires.¹⁶

La *Maîtrise des eaux et forêts*, aussi appelée Chambre forestale: créée sous cette forme en 1754, elle règle toutes les questions juridiques concernant les «régalies» (régales) de la chasse et de la pêche, ainsi que les affaires relatives aux forêts. Cette chambre a donc pour charge la «conservation» des forêts (importante source de revenus du prince), la réglementation des coupes de bois, de même que la surveillance de la chasse et de la pêche. En outre, elle officie en tant que tribunal compétent en matière d'infraction à l'ordonnance sur les eaux et forêts.

Comme de coutume sous l'Ancien Régime, ces conseils ont tous, dans leurs domaines respectifs, des droits ou plutôt des compétences de justice, voire de police.

Précisons encore que le prédécesseur de Simon-Nicolas de Montjoie avait fait entamer une série de grands chantiers assez coûteux, comme l'Hôtel de ville et l'hôpital de Porrentruy. Montjoie, quant à lui, fera construire l'Hôtel des Halles entre 1762 et 1766. Nous pouvons donc constater que les caisses de la principauté, Etat somme toute modeste, étaient alors passablement sollicitées.

L'abbaye de Bellelay

Ce couvent de prémontrés, fondé au XII^e siècle, fut le centre d'une petite seigneurie, dite la Courtine, depuis le XV^e siècle. L'abbaye relevait du pouvoir temporel de l'évêque de Bâle, bien que son abbé fût mitré depuis le XV^e siècle et jouât un grand rôle comme président de l'assemblée des Etats du pays¹⁷, du moins jusqu'en 1741.¹⁸

C'est l'abbé Grégoire Joliat (1703–1771)¹⁹, connu pour avoir beaucoup œuvré pour le rayonnement culturel et économique de son institution²⁰, qui dirige l'abbaye à l'époque de notre affaire.

Dans les années 1750, elle se dote de trois nouveaux bâtiments comprenant entre autres un moulin, un four, un atelier de cordonnier et une tannerie. Des jardins et des potagers en terrasse sont également aménagés, respectivement dans la cour et dans le périmètre de l'abbaye. Un verger suivra.



Ill. 3 Grégoire Joliat (1703–1771), abbé du couvent de Bellelay depuis 1743.

De plus, en 1752, les moines acquièrent un domaine, le Markhof, non loin de la Porte-du-Ciel (prieuré dépendant de Bellelay, situé dans le Bade-Wurtemberg voisin²¹) pour un montant de quelque 70 720 florins (soit 88 400 livres bâloises).²² Pour réaliser cette opération, ils se voient dans l'obligation d'emprunter 18 000 florins auprès de la ville de Bâle, en hypothéquant une vigne.²³

En 1768 enfin, l'abbaye fait construire deux fermes, d'après les plans de deux architectes de Nidau (les frères Spahr²⁴), destinées à l'élevage de bovins et d'ovins.²⁵ Nous reviendrons sur cet investissement.

Les quelques acquisitions et dépenses énumérées ci-dessus – la liste ne prétend pas à l'exhaustivité – montrent quel était l'engagement financier de l'abbaye de Bellelay avant le lancement de l'extraction de la tourbe.

François Decker (1691–1776)

Le Français François Decker, né en Alsace, commence par être régent d'école avant d'entrer au service du prince-évêque en 1721 en tant qu'administrateur de la régale des sels dans les bailliages de langue allemande; il servira les princes-évêques jusqu'à sa mort. Il est l'initiateur, sinon le principal artisan, du développement économique de la principauté ecclésiastique, et cela avant même le règne de Simon-Nicolas de Montjoie. En 1752 par exemple, en qualité de directeur des *ponts et chaussées*, il fait réaliser la route à travers les gorges de Court, une des principales voies de circulation reliant Moutier à Bienne via la vallée de Tavannes, et ouvre les gorges de Moutier à la circulation. Auparavant, en 1745, il avait relié Porrentruy à Bienne grâce à la route passant par Bellelay. Ce personnage a également travaillé pour la *Commission des eaux et forêts* (prédécesseur de la *Maîtrise des eaux et forêts*), servi la diplomatie des princes et exercé, entre autres, les fonctions de conseiller aulique, de conseiller intime et de conseiller des finances.²⁶ L'homme côtoyait les sphères les plus intimes gravitant autour des princes, touchait à tout ce qui pouvait contribuer à l'essor de l'évêché, que ce soit sur le plan économique ou d'une quelconque autre façon. Pour compléter cette présentation, notons encore que c'est François Decker qui a été le principal promoteur des activités sidérurgiques de l'évêché de Bâle au XVIII^e siècle.²⁷

3. L'exploitation des tourbières de Bellelay (1766–1768)

Le présent article repose essentiellement sur un dossier conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle, à Porrentruy.²⁸ Ce dossier contient une série d'ordonnances du prince-évêque, la convention du 10 avril 1768 relative à

l'exploitation de la tourbe signée entre le chapitre de Bellelay et François Decker, ainsi que toute la correspondance échangée entre ce dernier et divers interlocuteurs (l'abbaye de Bellelay, le chancelier Dominique-Joseph de Billieux²⁹, le prince-évêque notamment) au sujet de l'exploitation des tourbières et des problèmes y relatifs. Figurent également au nombre de ces documents tous les calculs de rentabilité et diverses projections quant à une exploitation en masse de la tourbe de la Courtine de Bellelay.

Plus précisément, ce sont les tourbières de la Rouge Eau qui ont été amodiées à Decker et qu'il exploite (cf. ill. 4).³⁰ Cyrille Gigandet est le seul auteur à parler d'amodiation. Les textes ne font aucune mention de la manière dont l'entrepreneur Decker jouit de ces tourbières. Dans un courrier du 14 décembre 1766, dans lequel le prince-évêque enjoint l'abbé de Bellelay d'apporter son concours à l'exploitation, le souverain énumère les avantages que l'entreprise pourrait apporter à la communauté religieuse. A l'en croire, celle-ci pourrait trouver son intérêt soit en prenant directement part à l'exploitation, soit dans les bénéfices que fera son cabaretier grâce à la présence des ouvriers, ou encore, et c'est ce point qui nous concerne particulièrement, dans le prix ou le loyer des «fournitures». Ce dernier terme désigne tout à la fois le bois que l'abbé est censé fournir pour les étalages de séchage, le terrain où on les dressera, une halle et encore du bois de construction.³¹ Nous constatons l'absence d'une quelconque mention d'un revenu qui découlerait de la location des tourbières à François Decker. Aucune allusion non plus dans les lettres des 11 novembre et 11 décembre 1766, dans lesquelles sont dressées les listes du matériel et des constructions nécessaires à l'entreprise, et qui reprennent en gros les éléments mentionnés ci-dessus. Absence d'indication également dans l'article 2 de la *convention* (projet d'association) du 10 avril 1768 contractée par l'abbé Grégoire Joliat et François Decker pour l'exploitation des tourbières, qui reprend de façon exhaustive les éléments cités plus haut.³²

Avec les documents suivants, la question devient encore plus épineuse. En effet, dans une lettre à son souverain datée du 22 avril 1768, le conseiller intime rapporte que l'abbaye, alors sur le point de se retirer du projet, souhaite ne pas être contrainte de sacrifier une trentaine de journaux de prés³³ pour l'entreprise, ce qui «serait comme lui arracher le cœur». L'ambiguïté ultime provient des propos – rapportés par François Decker – que l'abbé aurait tenus lors du retrait définitif de sa communauté, à savoir que «le seul avantage que l'abbaye voit dans l'affaire est la conversion en prés de la base des tourbières.»³⁴ On comprend bien que ces nouveaux espaces serviraient de lieux de pâture. Mais à quel titre? Faut-il comprendre que ces terres – et, partant, les tourbières au détriment desquelles elles sont conquises – appartiennent au chapitre de Bellelay et sont mises gracieusement à la disposition de l'exécutant du prince-évêque, les seigneurs de la Courtine tablant simple-

1767: premiers désenchantements, car l'exploitation des tourbières s'avère plus difficile et surtout plus coûteuse que prévu, de sorte que l'abbé de Bellelay, malgré la convention signée, abandonne le projet et que le prince-évêque réduit le volume des commandes de tourbe.

1768: abandon pur et simple du projet, jugé trop dispendieux. Après les hommes, ce sont les éléments, comme l'ouragan du 23 novembre 1768³⁶ qui «trahissent» Decker.

La phase de développement (1766)

La première année d'exploitation est la plus riche en activités de la part de François Decker, qui procède à plusieurs tests comparatifs concernant notamment l'extraction, le séchage, l'entreposage, la transformation et l'utilisation de la tourbe. Les divers documents de la liasse, particulièrement abondants pour cette phase, témoignent de cette effervescence. Un simple inventaire permet de s'en rendre compte: deux lettres en mai, quatre lettres et deux rapports en juin, une lettre en août, septembre et octobre, deux en novembre et trois en décembre.

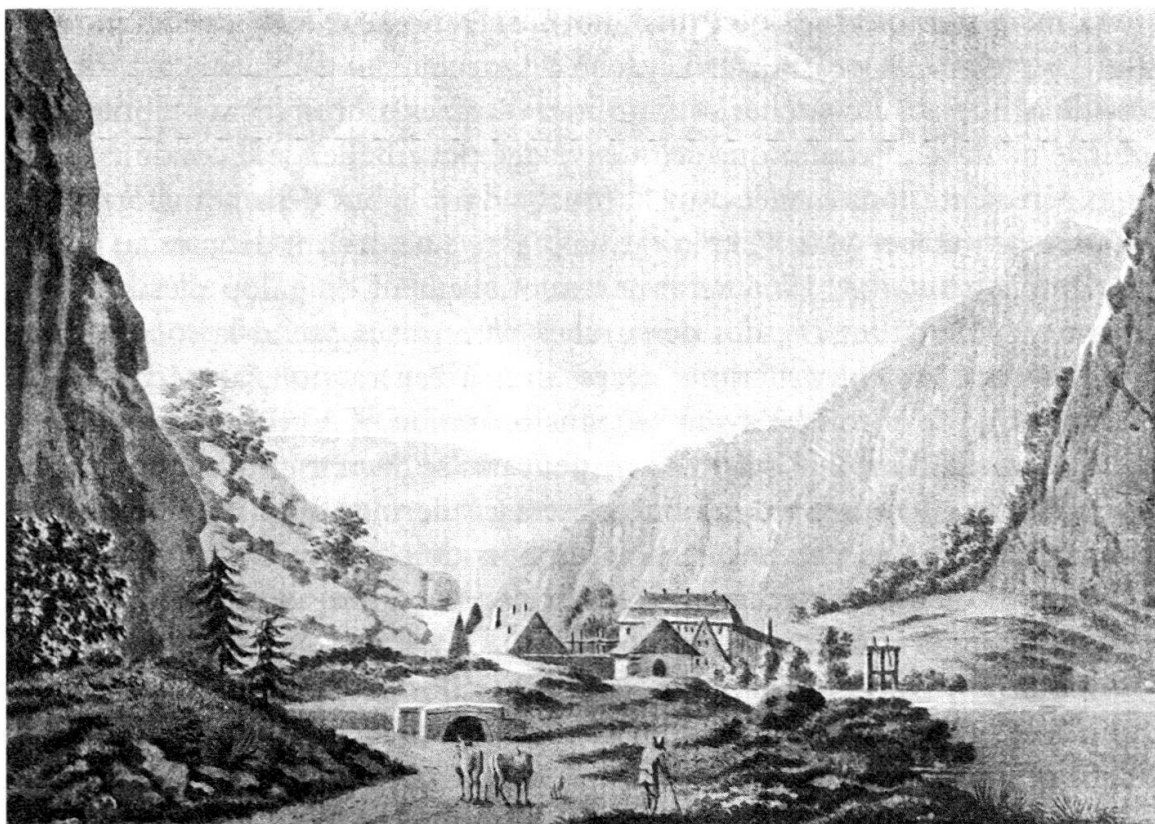
Par ailleurs, la plupart des calculs de rentabilité datent de 1766, même si on les trouve joints à des missives expédiées l'année suivante.³⁷

Dès les commencements de l'entreprise, Decker ne ménage pas ses efforts et fait montre d'une activité foisonnante, dont témoignent les nombreux mémoires qu'il rédige. Ainsi, notre entrepreneur consacre les mois de juin à septembre à prospecter l'évêché à la recherche d'anciennes mines du côté de Malleray, à chercher et examiner d'autres tourbières susceptibles de subir le même traitement que celui envisagé pour Bellelay; il conduit toutes les expérimentations menées sur la tourbe dans le but de la transformer en charbon de tourbe. Mais l'exploitation massive ne devrait débiter au mieux que l'année suivante, 1766 servant essentiellement de galop d'essai.³⁸ Un premier résultat tangible des démarches entreprises prend la forme d'une liste des outils et constructions nécessaires à l'extraction, au séchage et à l'entreposage de la tourbe avant sa transformation.³⁹ A ce propos, François Decker précise d'emblée que «l'on ne peut pas se dispenser d'associer l'abbé à l'entreprise»⁴⁰, étant donné que c'est à ce dernier qu'il incomberait de fournir la halle, les perches de bois, le bois de charpente, les planches et lattes, ainsi qu'un emplacement spacieux pour établir les étalages permettant de sécher la tourbe en plein air.

Au début, Decker pensait pouvoir vendre le cuveau⁴¹ de tourbe à Béat-Henri Migy (né en 1732), directeur des forges d'Undervelier, pour le prix de 20 sous⁴², hypothèse qu'il maintint jusqu'en juin 1766. Les profits escomptés pour les caisses du prince-évêque et générés en théorie par l'augmentation de la production de fer grâce à l'emploi de charbon de tourbe en sup-

plément du charbon de bois ordinaire sont alors devisés à plus de 26 000 livres de Bâle⁴³, somme considérable pour un Etat tel que l'évêché. Sur ce point, nous pouvons suivre l'avis de Michel Frésard, qui montre bien la part que représente l'exploitation des forges dans les revenus de la principauté épiscopale.⁴⁴ Dans sa lettre, adressée sans doute au chancelier de Billieux, le conseiller Decker et ses aides estiment quel pourrait être le profit de la forge s'ils parvenaient à doubler la « fabrication des fers » au moyen du charbon de tourbe. Ce n'est pas tant le bénéfice engendré directement par la vente de la tourbe qui profitera au prince-évêque, mais son utilisation dans la production du fer⁴⁵, une des sources de revenus essentielles de la principauté. Quant à Decker, il devrait trouver son compte dans le produit de la vente du charbon de tourbe aux forges et fourneaux de Son Altesse.

A ce moment-là, les protagonistes sont donc encore enthousiastes. Toutefois, un ajout à la « Calculation » du 26 juin 1766⁴⁶, daté du 30 décembre et paraphé par le directeur des forges d'Undervelier Bêat-Henri Migy le 31 décembre, rend déjà les lecteurs du rapport attentifs au fait que si d'aventure le prix de revient du cuveau de charbon de tourbe s'élevait à 40 sous et non à 20, « le profit ne seroit que de 8215 £ par an (...) bien attendû que le fourneau ainsy que la forge, seront dans leur perfection. »⁴⁷



Premiers désenchantements (1767)

L'année 1767 est celle du «refroidissement» du projet. Dans ce qui constitue certainement la pièce maîtresse du dossier, la lettre du 13 janvier 1767 – de même que dans les calculs et observations qui l'accompagnent –, on constate nettement que l'enthousiasme de François Decker va diminuant, car il s'est avéré que le prix du cuveau de tourbe vendu à la forge sera de 40 sous, et non 20; les dépenses engendrées par l'exploitation de la tourbe avaient été, dans une large mesure, sous-estimées, et notamment le prix de la main-d'œuvre, qui grève d'emblée le projet.

Un calcul comparatif entre le coût de revient respectif du charbon de bois et du charbon de tourbe⁴⁸ fait constater une différence énorme d'une matière à l'autre. Le cuveau de charbon de bois revient à 11 sous, tandis que le cuveau de charbon de tourbe coûte 36 sous aux entrepreneurs. Cet écart provient essentiellement de la quantité de main-d'œuvre nécessaire à la production de l'un ou de l'autre combustible. Alors que trois personnes suffisent à transformer une toise de bois en quatre cuveaux de charbon de bois, ce ne sont pas moins de neuf personnes qui sont nécessaires pour la même opération avec la tourbe. Ce d'autant plus qu'il faut extraire trois toises de tourbe mouillée pour en obtenir une après séchage. En conséquence, François Decker prévoit de réduire l'exploitation au quart des 18 200 cuveaux annuels escomptés, tant il estime que le coût réel engendré par la présence de tant d'ouvriers dépasserait ses propres prévisions, selon les propos qu'il tient dans la conclusion de sa «projection des frais» du 13 janvier 1767.⁴⁹

La lettre du 13 janvier 1767

Même dans ce cas de figure, la somme nécessaire pour payer les ouvriers serait encore de 8690 livres! Ce qui finit par laisser l'entrepreneur lui-même assez dubitatif quant à ses chances réelles de succès. Car ces avances sur salaire entraîneraient alors une hausse considérable de la mise de fond, diminuant notablement la marge bénéficiaire de l'entrepreneur qui exploite les tourbières et surtout celle du prince-évêque. Et cela sans tenir compte du coût de la production du charbon de tourbe, qui risque fort d'entraîner une baisse du volume produit – lui-même tributaire des conditions météorologiques – ainsi qu'une réduction des achats de la part des forges. De 26 440 livres, les gains de Simon-Nicolas de Montjoie se ramènent à 8190 livres par an. En effet, François Decker estimait pouvoir porter la livraison annuelle de charbon de tourbe à 18 200 cuveaux. Comme le prix de revient par cuveau est de 36 sous et que la forge rachète le cuveau de charbon de tourbe 40 sous, le bénéfice brut pour l'exploitant des tourbières est de 4 sous (soit 3640 livres par an). Le profit du prince, exprimé par rapport à une quantité

identique de charbon de tourbe, mais résultant uniquement de l'augmentation de la production métallurgique (d'après le devis de la forge) a désormais fondu à 9 sous par cuveau, et non plus 29⁵⁰, étant donné que le prix d'achat de la tourbe a doublé. Voilà comment on passe d'une coquette somme à son tiers. Le fait que les gains du prince-évêque soient estimés sur la base de la production de la forge confirme bien que les profits escomptés pour l'Etat passent par l'augmentation de la production de fer.

Si l'on tient compte des sommes investies dans la fabrication des outils nécessaires à l'extraction de la tourbe, des montants projetés pour la construction des étalages⁵¹ nécessaires au séchage des mottes fraîchement extraites ainsi que des coûts devisés pour l'édification de hangars d'entreposage (quatre grandes halles, soit 6000 livres), et qu'enfin on majore ces chiffres des provisions indispensables pour payer les ouvriers et charbonniers employés dans cette affaire, soit pas moins de 32 760 livres par an, ce qui représente une somme colossale⁵², on comprend aisément pourquoi l'entreprise perd de son attrait. Cela s'ajoutant à une réduction du bénéfice du prince-évêque des deux tiers environ, force est de constater que tous les ingrédients sont réunis pour susciter une certaine apathie vis-à-vis du projet de François Decker. D'autant plus que les forges pourraient connaître quelques périodes de chômage dans l'année, dues au manque d'eau, cas de figure qui verrait alors le revenu net diminuer encore à 6190 livres.⁵³ La période d'exploitation minimale, pour que les halles et les étalages puissent être amortis est en outre calculée sur douze ans. Une fois déduits les frais de halles et d'étalages, répartis sur cette durée minimale, les appointements d'un commis et les frais de voyage de l'entrepreneur, le bénéfice net de ce dernier n'est plus que de 2440 livres, résultat qui, vu les sommes engagées chaque année, peut refroidir bien des ardeurs.

Ainsi, dans son «Résumé des démarches entreprises» daté du 23 décembre 1766, le conseiller intime, de concert avec l'abbé Grégoire Joliat, note au point 9 de son rapport que, compte tenu de la somme à déboursier pour construire à l'avance les bâtiments nécessaires mais jugés dispendieux, et étant donné que les premières années doivent être «regardées comme nulles», une durée minimale d'exploitation de douze ans serait nécessaire pour que l'entrepreneur puisse rentrer dans ses frais. Le courrier du 13 janvier 1767, préambule au devis très complet intitulé «Parallèle ou différence des frais d'exploitation de l'un[e] à l'autre sorte de charbon»⁵⁴, donne la mesure du désenchantement: «qu'il y ait du mécompte dans la recherche d'une chose, cela n'est pas surprenant, mais le résultat de mes opérations m'a fait perdre les deux tiers, et de mon courage et de mes espérances.»⁵⁵ Allusion ironique à la tourbe qui en séchant perd deux tiers de son volume, d'après les expériences menées par Decker. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 8190 livres seulement au lieu des 26 440 livres espérées. Au terme de sa compa-

raison du prix d'exploitation des deux types de charbon (l'essentiel des efforts portant sur la tourbe), François Decker arrive au constat suivant: dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si tout se passe bien pendant les opérations de traitement de la tourbe, si la forge d'Undervelier n'est pas immobilisée (par manque d'eau dû à la sécheresse en été ou au gel en hiver), et compte tenu d'un prix du cuveau de tourbe de 40 sous, le profit pour les entrepreneurs serait de 3640 livres, celui du prince-évêque de 8190 livres, conformément à ce que nous avons vu plus haut. Toutefois, il termine par ces mots:

«Mais toute réflexion faite, je prévois que jamais nous ne parviendrons à porter l'exploitation à ce point [soit 18 200 cuveaux annuels].

1^{mo}. Les fonds qu'exigent un si grand établissement sont trop considérables.

2. Ceux qu'il faudrait avoir en réserve pour payer pendant une campagne entière un si grand nombre d'ouvriers, devraient être encore bien plus grands.

3. Il serait difficile, pour ne pas dire, impossible, de rassembler tant de monde en un même lieu; et quand même l'on en viendrait à bout, ce serait peut-être le vrai moyen de ruiner l'ouvrage par la cherté des ouvriers, dont le prix des journées excéderait celui qui est contenu dans ce mémoire. Il faudra bien restreindre l'exploitation au quart. Ce sera toujours assez tiré d'un marais. Si l'exploitation est encore moindre, son produit sera toujours à proportion. Mais aussi on laissera tomber cette affaire, si l'on veut.»⁵⁶

Plus loin, dans un autre feuillet, on peut lire ces mots du conseiller intime, dont le ton est fort explicite: «En toute chose, il y a un point au-delà duquel on ne peut aller. Pour moi, je l'avoue ingénument, a moins d'un prodige dont je ne me sens pas capable, il ne me sera jamais possible, qu'avec une si vilaine et chétive drogue, je puisse faire gagner de finance le 40 ni le 50 pour cent. Autant vaudra-t-il de n'en plus parler.»⁵⁷

Ces quelques citations sont fort éloquentes quant à l'état d'esprit qui anime François Decker au début de l'année 1767. Néanmoins, son entreprise ne passe pas inaperçue, puisqu'un contemporain, le pasteur de Tavannes Théophile Rémy Frêne⁵⁸, écrit dans son journal: «On creuse actuellement de la tourbe aux environs de Bellelai et il y a des échaffauts pour la secher; on en fera du charbon (...) [qui] n'est plus qu'un 1/9 de ce que l'on tire de la tourbière. Néanmoins, l'on espère que si ce charbon peut s'employ[er] à Corandelin où à Ondervillier, l'on augmentera les fourneaux et les forges.»⁵⁹

Les réserves du prince-évêque

Dans un protocole de séance tenue à Porrentruy le 5 mars 1767, le souverain épiscopal, aidé de son Conseil intime «élargi»⁶⁰ (huit membres, au nombre

desquels figurent notamment le conseiller intime Decker et le chancelier de Billieux), décide que les exploitants des tourbières de Bellelay devront assurer une fourniture minimale de 600 cuveaux par an pour les forges d'Undervelier; celles-ci apparaissent ici explicitement comme destinataire exclusif de cette matière première.⁶¹

Un constat s'impose: le pouvoir d'un seul homme, aussi éclairé soit-il, n'est rien sans l'aval du Conseil, qui dans ce cas coupe les ailes au projet, faute des moyens financiers nécessaires, sans doute. Même si, pour ce qui est de la teneur des délibérations, il y a fort à parier que François Decker en soit, dans une large mesure, l'inspirateur, du moins en ce qui constitue les parties techniques. Quant au montant de la commande annuelle, il dut à tout le moins le surprendre; d'autant plus que, comme il l'affirme lui-même, la cour n'entendait rien à toutes ces démarches.⁶² Son seul appui en ce qui concerne les divers tests qu'il fait subir à la tourbe a été Béat-Henri Migy, directeur des forges d'Undervelier et de Bellefontaine.⁶³

Comment comprendre cette commande minimale, si on la compare à la quantité de 20 000 cuveaux de charbon de tourbe estimée nécessaire initialement par François Decker pour doubler la production de fer⁶⁴, ou aux 18 200 cuveaux mentionnés dans la lettre-rapport du 13 janvier 1767? Voire, si l'on réduit l'exploitation au quart, comme l'envisage François Decker, aux 4550 cuveaux qui seraient encore indispensables pour rendre l'entreprise viable, à défaut d'être lucrative? Dans ce dernier cas, la production du combustible ne rapporterait plus que la somme annuelle de 610 livres à l'entrepreneur, contre 1547 livres et 10 sous pour l'escarcelle du prince-évêque. Que faut-il en déduire?

Il faut certainement comprendre ce volume de 600 cuveaux de charbon de tourbe qui, de prime abord peut nous sembler extrêmement ténu, comme une quotité minimale. D'ailleurs, le document lui-même nous met sur la piste de cette interprétation, puisque l'article 2 stipule qu'«ils s'obligeront d'en livrer annuellement six cent cuveaux au moins.» L'article 3 précise en outre que «s'ils [les entrepreneurs] entendent en livrer d'avantage, ils en préviendront à temps le directeur de la forge», ce qui nous permet d'affirmer que le prince-évêque, ou son suppléant en la matière, n'excluait pas a priori toute augmentation annuelle de la commande. Toutefois, les multiples réserves dont les articles du traité regorgent nous laissent dubitatifs quant à la volonté réelle de rendre cette disposition exécutoire. Ainsi, à l'article premier: «Les entrepreneurs livreront à leurs frais, risques et périls»; ou, article 4: «Son Altesse n'entrera pour rien dans les risques, accidents, et cas fortuits, que les entrepreneurs pourraient éprouver pendant leur exploitation»; ou encore, article 5: «si le charbon de tourbe qu'ils livreront était inférieur en bonté à celui de bois (...), alors son Altesse ou ses officiers ne seront pas tenus de recevoir et d'accepter le dit charbon».⁶⁵ Bien sûr, il ne faut pas

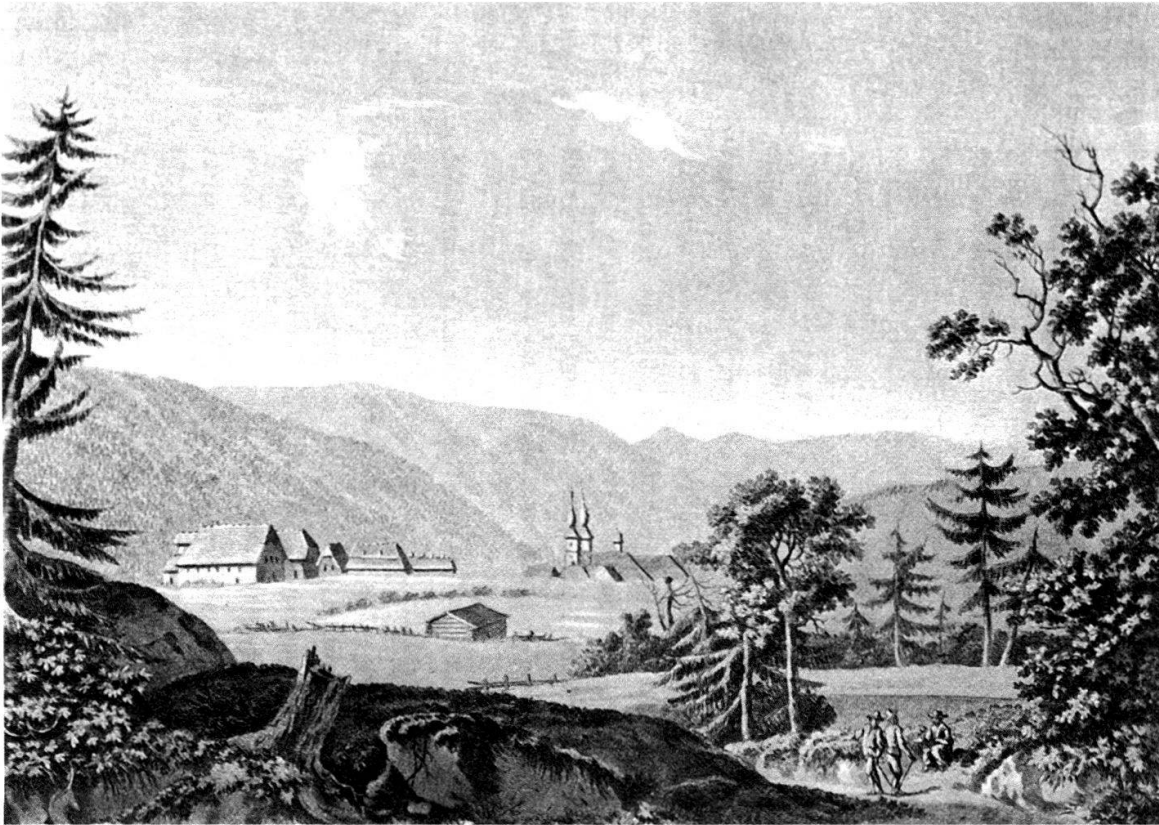
oublier que nous avons affaire à un contrat dont le contenu répond à des exigences d'ordre juridique. Mais le prince-évêque se garde bien de se lier à l'entreprise de son conseiller intime autrement que par sa commande annuelle. C'est l'un des aspects marquants de ce texte. Son Altesse se détache entièrement des coûts engendrés par l'extraction et la transformation de la tourbe et les abandonne aux entrepreneurs, qui ne sont pas assurés de rentrer dans leurs frais. Une commande de 600 cuveaux seulement est insuffisante à cet égard. La conclusion s'impose: le prince-évêque n'a probablement pas les moyens nécessaires au financement d'une entreprise de cette envergure, dont les chances de succès ont peut-être été jugées un peu hasardeuses. C'est sans doute pourquoi il délègue au domaine privé une affaire qui normalement lui incombe, même s'il devait être le principal bénéficiaire de cette «opération» d'exploitation des tourbières par le biais du revenu que lui aurait procuré l'augmentation du produit de ses forges. Car toutes ces démarches ne sont destinées, en premier lieu, qu'à accroître la capacité de production en fer des forges et hauts fourneaux de l'évêché de Bâle.

L'attitude du prince-évêque, qui consiste à ne soutenir qu'indirectement le projet, que ce soit par cette commande minimale dont il se porte garant ou par l'envoi de missives destinées à soutenir son maître d'œuvre, n'a rien de surprenant sous l'Ancien Régime. Dans leur étude sur la politique économique bernoise dans le Pays de Vaud lors du second Refuge⁶⁶, Dominique Quadroni et Marie-Jeanne Ducommun ont bien montré que, malgré leur volonté d'implanter des manufactures nouvelles sur leurs terres, Leurs Excellences de Berne n'accordent que rarement une aide financière directe. L'aide à l'installation de nouvelles manufactures se fait le plus souvent de manière indirecte, en octroyant par exemple une forme de monopole, une exemption momentanée des taxes et péages, des lettres de recommandations, des contrats de faveur. Pourtant, même dans ce dernier cas, et bien que ces contrats soient passés directement entre l'Etat et les entrepreneurs désireux d'implanter une manufacture en terre bernoise, il incombe toujours à la localité d'accueil de cautionner le prêt consenti, ce qui a pour résultat que les autorités bernoises n'engagent finalement pas directement leurs propres deniers. Cet état d'esprit se retrouve à Fribourg, lorsque le canton décide de mettre en œuvre une politique agricole inspirée des idées physiocratiques, c'est-à-dire de promouvoir les cultures céréalières plutôt que l'élevage bovin.⁶⁷ Bien que le gouvernement édicte deux décrets allant dans ce sens en 1764, les patriciens préfèrent s'intéresser alors au domaine plus lucratif et en pleine expansion de l'élevage, bovin et ovin, apanage de l'économie dite alpestre. Tandis qu'officiellement les autorités fribourgeoises accusent l'élevage d'être un facteur de dépeuplement et de recul de la production céréalière, tant les pâturages prennent de l'ampleur, les patriciens, dont certains sont membres du gouvernement, s'en font les discrets

mais efficaces protecteurs.⁶⁸ C'est donc à la Société économique de Fribourg qu'il incombe de promouvoir les perfectionnements de la céréaliculture; le soutien des autorités cantonales viendra ultérieurement. Un des facteurs importants qui expliquent l'échec de la Société économique et du gouvernement dans l'introduction des idées physiocratiques est l'attitude assez réservée des autorités, et notamment l'insuffisante mise à disposition de champs de céréales.⁶⁹

Nous voyons ainsi à travers ces quelques exemples que l'attitude du prince-évêque de Bâle, qui n'investit pas directement dans l'exploitation des tourbières de Bellelay, n'a rien d'exceptionnel. Au contraire. Ainsi, l'implantation d'une fabrique de limes à Porrentruy en 1760 fera-t-elle long feu – malgré sa reprise par le prédécesseur de Montjoie – et la production de limes, jamais rentable, cessera en 1763.⁷⁰ Il s'agit là d'un trait marquant de l'Ancien Régime, qui voit les gouvernements tiraillés entre l'envie de moderniser leurs économies, d'une part, et l'attachement aux sources de revenus traditionnelles et fortement ancrées dans la structure sociale, d'autre part. Ceci empêche tout véritable changement en profondeur des structures mêmes que l'on tente de réformer, spécialement dans une société dont l'organisation est encore fortement marquée du sceau féodal, ce qui n'était plus le cas à Appenzell Rhodes-Extérieures ni à Zurich, par exemple.

Les difficultés financières auxquelles se heurte le projet pourraient laisser penser que quelque chose aurait changé dans le statut des sujets du prince-évêque, car ni Son Altesse, ni l'abbé de Bellelay, sur les terres duquel s'est déroulée toute cette entreprise, n'ont été à même de mettre des travailleurs dits «gratuits» à la disposition du conseiller intime et de son projet, que ce soit au titre de la corvée ou de quelque autre lointain droit féodal ou seigneurial. Qu'est-ce que cela signifie? Ce type de droit seigneurial a-t-il été aboli? A-t-il été muté en une taxe en argent ou en nature, dégageant celui qui s'en acquitte de toute autre forme d'obligation envers son seigneur? S'il avait pu disposer de main-d'œuvre corvéable, François Decker se serait bien gardé sans doute d'engager des ouvriers dont le coût mettait en péril la réussite de l'opération. A moins que, loin d'avoir disparu, la corvée fût employée ailleurs, ou différemment. Et selon toute vraisemblance, c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne. En effet, d'après les recherches qu'Antoine Glaenzer⁷¹ a menées, la corvée n'a pas été abolie, au XVIII^e siècle, mais elle est commuée, si l'on peut dire, en un devoir d'entretien des routes, d'après les directives de François Decker lui-même, alors qu'il était directeur des ponts et chaussées. Ce dernier ne peut donc avoir à sa disposition une main-d'œuvre gratuite, déjà employée aux corvées de routes. Nous sommes là devant une faiblesse inhérente à l'Ancien Régime.



Ill. 6 Bellelay, vue de 1808 dans une perspective qui pouvait être celle des tourbières.

Abandon de l'entreprise (1768)

On dénombre huit documents concernant l'ultime phase du projet. Il s'agit pour l'essentiel d'une correspondance entre François Decker d'une part, l'abbé Grégoire Joliat et le chancelier François-Dominique-Joseph Billieux d'autre part. Ces lettres ont généralement trait à la «convention»⁷² passée entre l'abbé de Bellelay et François Decker réglant l'exploitation de la tourbe. Le projet semble avoir été abandonné dès avant le 22 avril 1768 par le chapitre de Bellelay (soit douze jours après la signature de la convention). Dans une missive adressée par François Decker au prince-évêque le 22 avril 1768, le conseiller intime résume la situation en rapportant que le chapitre de Bellelay semble ne pas vouloir «donner le certain pour l'incertain», et que les frais de l'entreprise lui «paraissent trop dispendieux, et trop chargés de soins et de détails. L'article 5 de l'extrait du protocole des Conférences tenues à Porrentruy le 5 Mars 1767 leur [les moines de Bellelay] donne de l'épouvante, en exposant les entrepreneurs à la discrétion de l'humeur d'un directeur des forges, ou à la maladresse de ses ouvriers.»⁷³ Désormais, il tente, seul, de mener l'exploitation à bien, l'abbé n'ayant dans l'entreprise que l'avantage de voir les anciennes tourbières converties en prés, le «commerce de bestiaux faisant le principal objet de ces lieux»⁷⁴, comme il le note

dans sa lettre au prince-évêque. Rappelons-nous qu'au même moment, l'abbé Joliat fit construire deux nouvelles fermes par des architectes de Nidau, ce qui montre bien que son souci n'allait pas en premier lieu à l'extraction des tourbes de ses terres.

Épuisé et contrarié dans ses projets, François Decker, alors âgé de 77 ans, abandonne, en novembre 1768⁷⁵, malgré la bonne qualité du fer obtenu grâce à la tourbe.⁷⁶ Dans la marge d'une lettre du 29 novembre 1776, François Decker, tentant une dernière fois de relancer son projet abandonné huit ans auparavant, écrit en effet: «Nottes. La tourbe n'est pas bonne pour forger, mais excellente pour fondre la mine.»⁷⁷ Voilà peut-être les raisons de son échec, ce constat arrivant trop tard. Les éléments auront finalement eu raison de l'opiniâtreté de François Decker. En effet, outre les frais d'exploitation exorbitants «tant par la coupe que par l'essai», la moitié de la tourbe de la campagne d'exploitation précédente a pourri durant l'été 1768, en raison des fréquentes pluies et du manque de places de stockage au sec. De la campagne de 1768, seul un sixième est sous toit et la récolte de l'année suivante risque de connaître le même sort. «C'est ce qui renversa l'entreprise de fond en comble»⁷⁸, note-t-il. Si un manque cruel d'entrepôts de stockage se fait sentir, c'est qu'ils coûtent cher. En 1766, la construction de quatre grandes halles avait été devisée à 6000 livres. Le conseiller intime Decker termine son rapport en ces termes: «Après tout, qui est-ce qui serait aussi vain que de se promettre d'être toujours heureux? Mais encore mieux, ne sera-ce peut-être pas celui-là même qui se sera d'assez bonne heure avisé de sortir de son illusion? D'ailleurs, l'on ne sort guère de ce monde sans être humilié.»⁷⁹

En tout, Decker aura perdu 2000 livres pour la seule campagne d'extraction des années 1767 et 1768. Lorsqu'il renonce à son projet, deux halles sont probablement en construction; à ces frais s'ajoutent ceux des préparatifs de la nouvelle saison.⁸⁰ En 1776, il parle de 4500 livres de pertes cumulées⁸¹, sans oublier son hangar, détruit par «un vent impétueux»⁸² le 23 novembre 1768.

Epilogue (1776)

Le 29 novembre 1776, Decker adresse une ultime lettre au prince-évêque en charge, Frédéric de Wangen de Geroldseck (1775–1782), dans laquelle il résume son aventure, fait part de ses dernières réflexions pour améliorer l'emploi de la tourbe et tente d'attirer l'attention du prince sur le projet, abandonné depuis 1768. Pour toute réaction, le conseiller Peter Alexandre Hermann lui répond, dans une lettre non datée, en envisageant un tout autre emploi pour la tourbe: c'est l'abbaye qui devrait s'en servir en remplacement de son bois (de chauffage, de cuisine, etc.), lequel irait alimenter

les forges d'Undervelier. C'est la dernière mention du projet de François Decker, abandonné définitivement avec le décès de son instigateur et unique défenseur le 14 décembre 1776.

4. Apport à l'histoire économique de l'ancien évêché de Bâle

Afin de mieux situer l'essai entrepris par Decker dans son contexte, il faut évoquer d'une part les forêts de l'ancien évêché, leur importance et leur état au XVIII^e siècle et sous l'Ancien Régime en général. Il faut d'autre part mettre en évidence le poids de la métallurgie dans le budget de la principauté épiscopale et montrer enfin, quels peuvent être les apports spécifiques de notre dossier «tourbe» à l'histoire économique de la principauté.

L'importance et l'état des forêts dans la principauté au XVIII^e siècle

Le bois, sous l'Ancien Régime, est une des principales sources d'énergie et une matière première aux usages multiples. Ce matériau représente une source de revenus importante pour tout Etat qui en possède suffisamment.

Depuis les réformes spirituelles, économiques (création d'un complexe sidérurgique à Courrendlin-Undervelier) et administratives, entreprises au XVI^e siècle par le prince-évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee (1542–1608), la vente de bois se fait exclusivement par l'administration de l'évêché.⁸³ Celui-ci a la propriété et la possession des Hautes-Joux et en partie celles des bois communaux.⁸⁴ Dans un pays où un quart de la superficie est constitué de forêts, on imagine aisément l'importance que peut revêtir cette source de profits.⁸⁵

Pour la population également, les forêts sont d'une importance capitale, d'abord parce qu'elles procurent du bois pour le chauffage ou pour divers usages domestiques (fabrication d'outils, d'ustensiles de cuisine, construction, etc.). Mais encore parce qu'elles servent de lieu de pâture à certaines périodes de l'année (droit de vaine pâture et droit de glandée).

Mais surtout, le bois et le charbon de bois sont les principales sources d'énergie pour toutes sortes d'activités industrielles comme la verrerie, la poterie et, dans l'ancien évêché particulièrement, la métallurgie. Il n'est pas faux d'affirmer que les hauts fourneaux dévorent les forêts, nous le verrons avec l'exemple des forges de La Reuchenette.

Face à ces excès, on ressent au XVIII^e siècle la nécessité, sinon l'urgence, d'une réaction; plusieurs princes-évêques s'affairent à cette tâche, dont le prédécesseur de Simon-Nicolas de Montjoie, Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, qui édicta la célèbre «Ordonnance forestale» de

1755⁸⁶, dans le but de réglementer l'exploitation, de limiter les abus et de favoriser la régénération de la forêt.

Huit autres ordonnances princières ou émanant d'un grand officier de l'évêché seront émises sur le même sujet entre 1755 et 1779. Toutes sauf deux sont antérieures à 1768, année au terme de laquelle l'exploitation des tourbières de Bellelay cesse. Faut-il y voir une simple coïncidence?

Les interdictions réitérées d'exporter du bois, du charbon de bois, des planches, etc. nous révèlent deux choses. D'une part, elle témoignent de la pénurie de bois, endémique dans l'ancien évêché de Bâle; d'autre part, leur multiplication trahit les difficultés rencontrées dans leur application, qui en réalité reste partielle.⁸⁷

C'est dans ce contexte que s'insère notre essai d'exploitation en quantité industrielle de la tourbe. A de nombreuses occasions dans le dossier, il est fait mention du manque de combustible pour les forges.

Les «ordonnances forestales»

L'état critique des bois et forêts de l'évêché de Bâle constitue, selon toute vraisemblance, l'arrière-fond sur lequel s'inscrit la tentative d'exploitation des tourbières de Bellelay. Cette problématique apparaît en effet dans de nombreuses remarques parsemant les documents d'archives concernés. Elle transparaît en outre dans la série d'ordonnances ci-dessus mentionnées, émises entre 1755 et 1779.⁸⁸ Le choix de ces dates n'est pas arbitraire, il est motivé par la réflexion suivante: des ordonnances traitant de l'exploitation du bois, sous quelque forme que ce soit, ont vu le jour bien avant 1755, car les problèmes engendrés sont aussi anciens que l'exploitation des forges dans l'évêché. Nous avons donc voulu nous concentrer sur une période plus restreinte, celle qui s'étend entre l'«ordonnance forestale» de 1755 – qui marque, selon François Vion-Delphin, le début d'une véritable politique forestière – et la dernière lettre de notre dossier, soit 1776. Comme une ordonnance princière est encore émise en 1779, nous avons arrêté le recensement des ordonnances à cette date. De cette manière, nous avons constitué un petit *corpus* de décrets princiers.

Recensement des «ordonnances forestales» émises dans l'évêché de Bâle entre 1755 et 1779

<i>Date</i>	<i>Intitulé ou objet de l'ordonnance</i>
13 octobre 1755	Défense d'exporter du bois ⁸⁹
25 mai 1762	Poursuite des délits forestiers ⁹⁰
Sans date (entre 1762 et 1766)	Défense d'exporter le bois ⁹¹

20 novembre 1766	Défense d'exporter le bois ⁹²
13 avril 1766	Ordonnance du grand forestier afin d'empêcher la sortie de bois et de planches hors de l'Evêché ⁹³
Avril 1768	Défense d'exporter le bois ⁹⁴
9 juin 1777	Règlement de police (...) pour le repeuplement et l'exploitation des bois de la Ban-lieue de Saint-Ursanne ⁹⁵
20 septembre 1779	Etendue des abus dans l'exploitation des hautes-joux ⁹⁶

Nous ne ferons pas ici une analyse détaillée du contenu de ces documents, car là n'est pas notre propos. Cependant, un rapide coup d'œil au tableau ci-dessus permet de nous apercevoir que le problème du bois semble se poser avec plus d'acuité entre les années 1762 et 1768, puisque pas moins de cinq ordonnances sont émises alors. L'essai d'exploitation à grande échelle des tourbières de Bellelay semble donc bien s'insérer dans une période de crise, ou du moins, si l'état de crise ou de pénurie de bois paraît plus ou moins constant dans l'Ancien Régime, à un moment où le manque de bois semble être ressenti plus durement. Le prince cherche-t-il à consolider les revenus vacillants de ses forges? Peut-être. Une ordonnance émanant du prince-évêque, datant du 4 décembre 1771⁹⁷, permet d'étayer cette hypothèse. Simon-Nicolas renouvelle par cet édit l'interdiction qui est faite à tout sujet, de quelque condition qu'il soit, d'acheter des fers étrangers. Il entend ainsi défendre un droit régalien, comme il le stipule explicitement dans le texte, mais il protège par la même occasion une source de revenus importante.

Quoi qu'il en soit, l'intitulé des ordonnances ainsi que leur fréquence nous incitent à admettre l'hypothèse d'une pénurie de bois accrue ces années-là – même s'il est vrai que ces textes sont le fruit d'une administration relativement peu autonome et peuvent donc présenter un caractère redondant: ainsi, deux ordonnances, l'une remontant aux années 1762–1766, l'autre datant d'avril 1768⁹⁸, présentent le même contenu, mot pour mot! Il n'empêche que leur fréquence élevée est révélatrice. Le problème du bois est pris très au sérieux et, si besoin était, l'ordonnance du 9 juin 1777 concernant la banlieue de Saint-Ursanne, véritable ordonnance forestière de 37 articles déclinés en 25 pages, le démontre à nouveau. Le prince tient à protéger ses possessions forestières dans la prévôté de Saint-Ursanne, dans laquelle se situent, rappelons-le, les hauts fourneaux et les aciéries de Bellefontaine.

Malgré le laps de temps plus important qui sépare les ordonnances de 1768 et 1777, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, la situation des forêts n'a vraisemblablement pas changé de manière significative. Car, en neuf années, une forêt n'a pas le temps de se régénérer, surtout si elle est sans cesse mise à contribution.

Le poids de la métallurgie dans le budget de la principauté épiscopale

L'exploitation des mines et des forges découle de droits régaliens dévolus au prince-évêque en tant que prince d'Empire.

A l'extrême fin du XVI^e siècle et au tout début du XVII^e, le prince-évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee relance l'exploitation minière dans son Etat (dès 1597).⁹⁹ Son œuvre la plus importante dans ce domaine fut la création du complexe sidérurgique de Courrendlin-Undervelier, alliant forges et hauts fourneaux, en construction dès 1599, du haut fourneau et des forges de La Reuchenette¹⁰⁰, ainsi que de la tirerie de fer¹⁰¹ de Boujean, active dès le XVII^e siècle et l'un des principaux clients d'Undervelier.¹⁰²

Pour Cyrille Gigandet, l'importance des revenus issus de la sidérurgie dans l'évêché de Bâle se lit dans l'attention que les princes portent à son fonctionnement et surtout à son amélioration.¹⁰³ A la tête des forges et des mines se trouvait, dès l'origine, un surintendant ou *Bergvogt* (qui portera ensuite le titre de directeur) dépendant directement du Prince.¹⁰⁴ Cette administration, de quelques personnes au départ, s'est par la suite bien étoffée, témoin du poids grandissant des mines et forges de l'évêché.

L'exemple du haut fourneau de La Reuchenette, qui dut cesser son activité à la fin du XVII^e siècle, après avoir englouti les ressources en bois de la vallée de la Suze, puis celles de la vallée de Tavannes, illustre l'impact de ce genre d'installation sur l'environnement; au début du XVIII^e siècle, les activités de La Reuchenette furent réduites au seul travail des forges.¹⁰⁵

En 1753 furent fondées les aciéries de Bellefontaine dans la vallée du Doubs, qui se virent adjoindre un haut fourneau en 1768, dans le but d'économiser les forêts de la prévôté de Moutier-Grandval, principales ressources des fourneaux de Courrendlin.

L'industrie métallurgique faisait non seulement vivre tout un artisanat, mais elle contribuait notablement au budget de l'Etat. Pour les années 1775–1782, de peu postérieures à la période qui nous intéresse (1766–1768, 1776), Michel Frésard a calculé que le produit des forges et fourneaux s'élevait en moyenne à 21 508 livres par an, alors que les recettes globales des «comptes du trésor» avoisinaient les 180 000 à 200 000 livres.¹⁰⁶ Les rentrées monétaires liées à l'activité sidérurgique représentaient donc 10 à 11% des revenus globaux de l'évêché de Bâle, autant que la «régalie» (régale) du sel, cette dernière étant d'ailleurs moins rentable, car le sel était acheté hors des frontières. Les forges et le sel étaient les plus lucratives des «régalies», lesquelles représentaient près de la moitié des revenus annuels de la principauté. C'est pourquoi Michel Frésard affirme que «ce sont les forges qui font tourner les comptes de l'évêché.»¹⁰⁷ On ne peut qu'abonder dans son sens, si l'on pense en outre au nombre d'ouvriers et d'artisans qui gravitent autour des activités sidérurgiques et minières.

Apports spécifiques de notre dossier «tourbe»

Notre dossier nous offre premièrement une confirmation des difficultés liées à l'exploitation de la forêt; il contient des allusions à son état de dégradation relatif. Dans la lettre du 6 juin 1766, adressée sans doute au chancelier Billieux, Decker rapporte des fraudes commises dans la prévôté de Moutier-Grandval: «Quant au bois, fait-il remarquer, depuis la mort du prévôt Chariat[t]e¹⁰⁸, il règne dans le chapitre de Moutier en fait de bois et forêts, un esprit de direction qui contraste avec celui du souverain.» Suit une mise en garde contre les abus, puis cette constatation: «Ceux du chapitre [de Moutier-Grandval] prennent leur bois de chauffage à la Combepierre depuis sept à huit ans, et en plus vendent à des particuliers des traits de planche et du bois de bâtisses, sans compter quantité de bois de charbon trafiqué et vendu aux Götler d'Altrevilier du temps qu'ils faisaient en profession de rouillers.»¹⁰⁹ François Decker informera M. de Schönau, grandforestier, pour faire cesser ces agissements de la part de la prévôté de Moutier-Grandval, alors que ses chanoines interdisent aux gens de l'évêché de couper une resse¹¹⁰ de bois dans la côte d'Ecorcheresse.¹¹¹ On voit que, grâce aux nombreuses tournées d'inspection qu'il a entreprises pour vérifier l'état des mines, forêts et industries de Son Altesse, François Decker est au courant de nombre d'agissements illégaux, dont il n'aurait sans doute pas eu vent autrement. Cela nous confirme, si besoin était, l'application toute partielle des recès ou ordonnances du prince-évêque.

La lettre se termine sur les prospections que le conseiller intime a fait entreprendre dans la vallée de Tavannes, à la recherche de mines de fer.

Dans ce même document, le conseiller intime estime que 20 000 cuveaux de charbon de tourbe seraient nécessaires pour doubler la production annuelle de fer. Comme il n'est fait nulle mention de nouvelle construction de forge ou de haut fourneau, nous pouvons en inférer deux choses. Premièrement, que ce soit par manque de débouchés, de combustible (bois ou charbon de bois), de minerai de fer ou pour quelque autre raison – l'importance du facteur «bois» étant certainement primordiale –, les forges et les fonderies de l'évêché ne tournent pas à plein régime, ce que confirme d'ailleurs la littérature scientifique.¹¹² Deuxièmement, les efforts envisagés pour pallier ces déficiences confirment indirectement la rentabilité de la sidérurgie et, partant, son poids dans l'économie de la principauté, comme nous l'avons déjà constaté par ailleurs.

Cette lettre montre en tout cas que l'approvisionnement en combustible est un sujet de préoccupation. Après avoir annoncé à son correspondant qu'il a procédé à un «Etat des forêts pour le département du fourneau de Courrendlin»¹¹³, François Decker affirme que «c'est le capital ou fond dont l'évêché doit à perpétuité tirer ses intérêts». La pensée de l'auteur est lim-

pide: il faut économiser le bois qui, avec les forges et mines de fer du prince-évêque, représente la seule véritable richesse de la principauté. Après sa tournée d'inspection, il arrive au constat que «le [haut] fourneau peut encore prêter ses secours à la forge en cas de besoins».¹¹⁴ Et c'est dans ce contexte que François Decker exprime très clairement le rôle qu'il assigne à la tourbe: «La tourbe, au surplus, sera de surerogation¹¹⁵ à l'une [la forge] et à l'autre [le fourneau]»¹¹⁶, c'est-à-dire qu'elle ne remplacera pas le charbon de bois, mais viendra en complément, sans aucun doute dans l'espoir d'augmenter la production de fer et les bénéfices qui découlent de sa vente.

Depuis 1755 au moins, date de l'ordonnance sur les forêts, l'état des forêts cause de grands soucis. A tel point que notre entrepreneur prospecte non seulement à Bellelay, mais également à Tramelan et aux Breuleux, à la recherche de bonnes tourbières, susceptibles d'alimenter en combustible les forges de Bellefontaine. Ces recherches commencées dès 1766¹¹⁷ sont reprises en 1768.¹¹⁸ Abandonné par les moines de Bellelay, Decker veut poursuivre seul le projet dans lequel il a déjà investi personnellement plus de 2000 livres pour la construction de deux halles et les préparatifs de la nouvelle saison d'exploitation, car il pense que de la réussite de l'expérience menée à Bellelay dépend le succès d'une recherche d'associés pour réitérer l'aventure à Tramelan et aux Breuleux.¹¹⁹ Un tel acharnement doit cacher autre chose que le seul souci de travailler à une entreprise avantageuse à l'Etat et aux finances du prince, comme il le dit lui-même. La tentation est grande d'interpréter cette persévérance à poursuivre un projet qui chancelle depuis ses débuts comme un indice révélateur du manque de combustible et, de fil en aiguille, de l'état d'essoufflement des forêts, qui peinent à se régénérer, tant la surexploitation chronique se fait sentir.

S'agit-il d'une coïncidence ou bien les efforts de conservation de la forêt entrepris bon an mal an depuis 1755 ont-ils porté leurs fruits? Force est de constater un certain parallélisme entre les événements liés à l'exploitation de la tourbe et l'émission des ordonnances relatives à l'état des forêts.

Quoi qu'il en soit, l'exploitation industrielle de la tourbe à Bellelay¹²⁰ trouve un terme définitif en 1768, faute de moyens financiers suffisants. La même année, on inaugure un second haut fourneau à Bellefontaine pour économiser les forêts de la prévôté, principale ressource des fourneaux de Courrendlin; celui d'Undervelier a cessé de fonctionner quatre ans auparavant pour raison d'économie de bois. Et l'on promulgue d'autre part la dernière ordonnance forestière, intitulée «défense d'exporter le bois»¹²¹, avant celle de 1779 visant «l'étendue des abus dans l'exploitation des Hautes-Joux».¹²² Toutes ces mesures nous inclinent à penser que dans les faits, la situation des forêts n'a guère évolué, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Nous pouvons déduire des éléments qui précèdent que cet essai d'exploitation industrielle de la tourbe s'inscrit dans un réel effort d'économiser

les forêts, ou du moins de leur permettre de se régénérer. C'est sans doute dans cette optique que l'emploi de charbon de tourbe dans les forges et fourneaux a été envisagé, autrement dit, pour pallier la pénurie de bois qui sévit dans l'évêché. L'autre but avoué de l'emploi de ce combustible, et principal moteur des essais, étant la volonté de doubler la production de fer. La cessation de toute activité à Bellelay reste motivée principalement par des raisons d'ordre pécuniaire, comme François Decker l'affirme dans plusieurs de ses dernières lettres. L'entreprise n'est simplement pas rentable. On pourrait croire cependant que les efforts consentis pour donner un second souffle à la forêt portent quelques fruits, car de 1768 à 1777, aucune ordonnance relative au bois ou aux forêts n'est émise. La situation semble à nouveau se détériorer aux alentours de 1776, à en croire les deux lettres de François Decker et du conseiller Peter Alexandre Hermann (1728–1802), bien que l'on puisse constater le bon état de santé de certaines forêts, par exemple celle de Bellelay.¹²³ Dans ce cas, on peut pourtant se demander si le bon état de ces bois n'est pas à mettre en relation avec le fait qu'ils n'appartiennent pas directement au prince-évêque, mais au chapitre de Bellelay, qui n'exerce aucune activité sidérurgique.

Dans l'avant-dernière lettre du dossier, datée au 29 novembre 1776 et intitulée «Du meme fond qu'un particulier de peu de moyen, peut se ruiner, un souverain qui a les Reins forts, et qui sçait en quoi ce particulier a manqué, peut acquerir de grandes richesses», Decker essaie dans un ultime assaut de relancer l'exploitation de la tourbe. La simple existence de cette lettre indique que l'état des forêts en tant que stock de matière première est à nouveau, ou plutôt encore et toujours, une source de préoccupations. Decker résume alors son aventure ainsi: «Fondé sur les relations que j'avois de la Suede, j'ay éprouvé cette experience de mon propre chef, mais parce que je n'avois pas consulté la Cour, Sur cet essay, je dis la Cour, qui n'y entendoie rien, on m'a laissé dans le poivre, parti assez considerable qu'une depense de 4500 £ pour ruiner un particulier comme moy. J'avois inventé une machine pour exprimer les deux tiers des Eaux d'une pi[è]ce de tourbe fraichement enlevée, mais on en est resté là, et je n'avois pas les reins assez fort pour recommencer; Quatre-mille-cinq-cent livres de perte Sont une lescive trop forte pour un particulier comme moy, et qui ne feroit pas un objet pour un Prince; *pour Epargner le bois, qui commence à manquer.* Objet qui merite l'attenscion Du Prince, deja pour le present, et encore plus pour *l'avenir.*»¹²⁴

Cette dégradation dont il est fait mention trouvera une confirmation trois ans plus tard, par la parution d'une nouvelle ordonnance sur le commerce du bois.¹²⁵

5. Contexte helvétique et européen de l'exploitation des tourbières

La littérature traite très peu de ce sujet. En ce qui concerne le XVIII^e siècle, l'essai d'exploitation des tourbières à Bellelay semble constituer un cas unique en son genre, non par l'usage du matériau tourbeux, attesté ailleurs, hors de l'ancien évêché de Bâle – essentiellement en tant que combustible substitué au bois pour le chauffage ou la cuisson –, mais par l'ampleur du projet. Dans l'ancienne principauté de Neuchâtel, un début d'exploitation des tourbières est attesté au XVIII^e siècle, mais dans des proportions extrêmement faibles; il semble que la mise en valeur systématique ne démarre qu'au XIX^e siècle.¹²⁶ Nous avons affaire, dans les tourbières de la Rouge Eau, à un véritable essai de protoindustrialisation!

Ensuite, la tentative de mettre à profit non seulement des briques de tourbe séchée, mais de les transformer en charbon de tourbe, semble constituer une innovation de François Decker, du moins en ce qui concerne le territoire actuel de la Suisse, exception faite peut-être de la principauté de Neuchâtel. Quoi qu'il en soit, deux indications attestent que des essais comparables et contemporains ont eu lieu hors de l'évêché. La première se trouve dans une note consignée dans la marge de la lettre du 6 juin 1766; rédigée dans une écriture différente de celle du signataire, elle est sans doute de la main de l'interlocuteur principal du conseiller intime, le chancelier Dominique-Joseph de Billieux, à qui le courrier était probablement adressé. Ce dernier y dit que «le 14 juin j'ai envoyé à M. Decker un livre que Mme de Ramschwag m'a presté, lequel traite de la manière d'exploiter la tourbe à Ulm.»¹²⁷ Cet ouvrage n'ayant pas été conservé¹²⁸, il est téméraire d'avancer que François Decker y aurait trouvé l'idée du charbon de tourbe, quoique ce ne soit pas impossible.¹²⁹ Tout au plus sait-on ainsi qu'un Etat germanique a été tenté par l'idée d'employer de la tourbe – éventuellement du charbon de tourbe – comme combustible. Déduction que semble confirmer une seconde mention de ce matériau, citée par Louis Lesquereux, trois quarts de siècle plus tard.¹³⁰ D'après les indications fournies, le premier essai de conversion de tourbe en charbon coïnciderait, en France, avec l'époque des débuts de l'exploitation des tourbières, soit au commencement du XVII^e siècle. Aucune précision quant à la bonne ou mauvaise fortune de cet essai ne nous est livrée. Il semble toutefois ne pas avoir eu de suite, puisque l'auteur précise que l'usage de ce type de charbon ne s'est guère répandu en France avant le début du XIX^e siècle.

Concernant l'Allemagne, Lesquereux précise «il y a fort longtemps déjà que l'on a construit en Allemagne des fourneaux pour la carbonisation de la tourbe. En 1781, Dietrich en a vu dans le Hartz».¹³¹ A Hanovre aussi, certains propriétaires de forge employaient du charbon de tourbe, «surtout pour les forges et la trempe du fer».¹³²

Pour ce qui est du territoire helvétique, les seuls essais de carbonisation de tourbe dont nous avons un écho par Lesquereux semblent avoir eu lieu près de la Brévine, à l'extrême fin du XVIII^e siècle. Mais «bien qu'il eût réussi, cette industrie avait été presque totalement abandonnée en Suisse et dans le Jura». En effet, force est de constater l'absence de toute référence au charbon de tourbe dans l'ouvrage que Paul-Louis Pelet consacre au domaine de la métallurgie dans le pays de Vaud aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.¹³³

Etant donné les dates postérieures des tentatives auxquelles nous venons de faire référence, François Decker fait figure, en quelque sorte, de pionnier dans ce domaine, même si ses travaux n'ont apparemment pas eu un large écho, puisque les deux auteurs neuchâtelois et vaudois n'y font aucunement allusion. En revanche le Bernois Sinner de Ballaigues¹³⁴, contemporain de Decker, a eu connaissance des recherches de ce dernier en 1768 et il les mentionne.¹³⁵ François Decker pour sa part semble tout ignorer des mémoires de la Société économique de Berne¹³⁶ au sujet de la tourbe, comme celui de Samuel Engel, paru en 1760, qui envisage d'utiliser la tourbe en remplacement du bois, mais pour des usages domestiques seulement, ou celui du comte Joseph Mnieszek, qui parle, dans les deux dernières pages de son «Essai sur les tourbes» (1765)¹³⁷, du charbonnage de la tourbe par «les Westphaliens», de son usage pour la fonte de fer et de ses inconvénients.

Le conseiller intime Decker ne paraît pas avoir lu l'article «Tourbe» de l'*Encyclopédie d'Yverdon* (1770–1780), qui indique «qu'on peut se servir de charbon de tourbe pour la fonte des métaux. Rien, sans doute, n'est plus vrai, mais on n'a pas également réussi par tout.»¹³⁸ Il connaît néanmoins cette utilisation par une autre source. En effet, une allusion à un emploi contemporain de charbon de tourbe figure dans la lettre que François Decker adresse au prince-évêque, le 29 novembre 1776. Il y est question de la Suède, qui utilise du charbon de tourbe pour fondre sa «mine»¹³⁹ de fer. En introduction à son courrier, François Decker insiste d'ailleurs fortement sur le lien fer-charbon de tourbe-négoce, ce qui résume parfaitement les préoccupations qui ont motivé l'ensemble de sa démarche: le bien-être et la richesse de l'Etat qu'il servait. Mais le royaume de Suède possédait alors des tourbières bien plus vastes et des gisements de fer autrement plus importants que ceux de l'évêché. A n'en pas douter, les conditions de départ pour que l'exploitation fût rentable apparaissaient sous de bien meilleurs auspices dans l'Etat nordique. Cette branche du commerce suédois était connue du conseiller intime, qui avoue explicitement s'être inspiré de ce qu'il savait de l'emploi de charbon de tourbe dans la sidérurgie scandinave: «En Suede on se sert de charbon de Tourbes au lieu de charbons de bois pour fondre la mine de fer, et l'on sçait que le fer en Suede est son plus grand négoce. Nous

sçavons que le Climat de Bellelay est a comparer a celui de la Suede, pays froid. Que fait on en Suede pour fabriquer le fer, qui est le plus grand à son negoce? De quoi se sert'on pour fondre la mine? c'est de charbons de Tourbes. (...) Nous avons eprouvé dans le fourneau de Courrendelin celles [briques de tourbe] qui estoient devenu parfaitement seches, elles ont produit en moins de tems plus de gueuses de fonte que le plus fort du charbon ordinaire, c'est a dire du charbon de bois. Fondé sur les relations que j'avois de la Suede, j'ay éprouvé cette experience de mon propre chef».¹⁴⁰

Pour appuyer son propos, Decker note, en marge, au début de cette même lettre: «Nottes. La tourbe n'est pas bonne pour forger, mais excellente pour fondre la mine.»¹⁴¹ Cela montre clairement qu'il a continué de croire à son projet initial, qui était d'augmenter grâce au charbon de tourbe, sinon la production de fer forgé, du moins celle de fonte, qui pourra ensuite être travaillée traditionnellement à l'aide du charbon de bois.

L'énumération très complète des métiers liés à l'extraction de la tourbe, la description du matériel et des outils employés pour travailler cette matière, les précieux calculs de budget et autres devis permettent de dresser un catalogue assez complet de la chaîne opératoire. Ces gestes, qui n'ont pas beaucoup changé depuis, sont décrits avec un grand luxe de détails, afin d'estimer au plus juste les coûts qu'ils engendrent.

Dans l'évêché de Bâle comme en Suède, l'exploitation de la tourbe est en étroite relation avec une autre industrie. Dans notre cas, nous pourrions aller encore un peu plus loin: il semble que l'exploitation des tourbières soit liée – quand on envisage de lui donner de telles proportions en un si court laps de temps – à une situation d'exception, voire de pénurie. François Decker visait l'augmentation de la production de fer; techniquement, ce but aurait très bien pu être atteint en recourant au charbon de bois. Si cela n'a pas été le cas, c'est que l'exploitation que l'on faisait alors des forêts atteignait déjà un plafond critique, d'où le recours à la tourbe et à son dérivé, le charbon de tourbe.

Dans le «décompte d'exploitation» du 13 janvier 1767, François Decker part de l'idée, en ce qui concerne la fabrication de charbon de bois, «que l'on exploite une haute Joux, où le bois ne coûte rien au Prince.»¹⁴² Aurait-on pu imaginer alors, en palliatif à la pénurie de bois, que le prince exploitât d'autres forêts que celles qui lui appartenaient en propre? Cette possibilité se heurtait non seulement à de délicats problèmes juridiques¹⁴³, mais à deux difficultés pratiques:

1) comme nous avons essayé de le démontrer, les forêts étaient dans un état critique au XVIII^e siècle. Il y a fort à parier que c'était le cas pour tous les bois, et pas uniquement pour ceux qui dépendaient directement de la juridiction du prince-évêque. S'approvisionner ailleurs n'était donc pas une solution satisfaisante à long terme.

2) acheter du bois¹⁴⁴ impliquait des coûts supplémentaires (sans même parler des frais de transport), inexistants si l'on exploitait les Hautes-Joux. Ce sont certainement ces dépenses supplémentaires qui ont poussé François Decker, avec l'aval de la cour, à se tourner vers une autre source d'approvisionnement, les tourbières, espérant y puiser une source de combustible à bas prix.

Une étude portant sur la vallée du Drugeon, dans la région de Frasne, en Franche-Comté voisine, peut apporter de l'eau à notre moulin.¹⁴⁵ Destinée au marché local, la production de fer, dans cette partie du bailliage de Pontarlier, était bien moins développée que dans la principauté de Bâle. Cependant, d'après les archives que Christiane Karche a consultées, une pénurie de bois y sévit, particulièrement depuis 1757, date de la première mention, et s'accroît jusqu'en 1776, et probablement au-delà. L'état des forêts et, partant, de l'approvisionnement en bois, semble être à ce point précaire que les ouvriers et propriétaires de forges, fourneaux et martinets rédigent une lettre de doléance, datée du 24 mai 1776.¹⁴⁶ Dans celle-ci, ils dénoncent notamment l'exportation illicite de bois vers la Suisse et le fait que les forêts sont «entièrement ruinées», au point que le peuple est obligé de se chauffer à l'aide de tourbe! C'est l'unique emploi auquel on destine ce combustible à ce moment-là, soit celui de pis-aller en remplacement du bois de chauffage. Le ton de cette lettre est pessimiste, et constitue un signal d'alarme pour la protection du bois. Christiane Karche note d'ailleurs que la tourbe semble inconnue «pour un grand nombre d'hommes de la petite industrie» et ajoute plus loin: «Notre recherche est négative en matière industrielle: la tourbe n'y est pas en usage. Dans la vie quotidienne, elle l'est de façon très partielle.»¹⁴⁷ Dans cette vallée, l'exploitation de la tourbe est donc envisagée uniquement sous l'angle d'un substitut au bois en période de pénurie et de cherté.

L'usage domestique de la tourbe n'était donc pas inconnu. Mais pour répondre aux besoins plus amples de la métallurgie, dans nos régions, les hommes ont toujours préféré le bois, dont l'exploitation est beaucoup moins coûteuse (trois à quatre fois moins chère). Il semble donc qu'une tentative d'exploitation comme celle de Decker puisse s'interpréter comme indice d'une crise ou d'une pénurie, tout au moins d'un dysfonctionnement, en tout cas en ce qui concerne des contrées comme l'ancien évêché de Bâle, dans lesquelles l'exploitation des tourbières n'est pas une activité industrielle habituelle.

6. Conclusion

Pour conclure, que penser de la double fonction de François Decker, qui agit à la fois en tant que fonctionnaire du prince-évêque et à titre d'entrepreneur privé? Son statut de «fonctionnaire» découle de sa charge de conseiller intime. A ce titre, les décisions qu'il prend doivent être discutées en Conseil intime et soumises à la ratification de son souverain. Le procès-verbal déjà cité et la correspondance abondante entretenue avec la chancellerie de la principauté en attestent. Sa qualité d'entrepreneur privé, quant à elle, est mise en évidence par plusieurs éléments. En premier lieu, tous les frais engendrés par l'entreprise sont à sa charge. Il ne reçoit aucune subvention du prince. Ensuite, la convention du 10 avril 1768 signée pour l'exploitation des tourbières de Bellelay ne porte que les noms de François Decker et de l'abbé Grégoire Joliat, qui signe au nom de l'abbaye, propriétaire, selon toute vraisemblance, des tourbières. Il s'agit donc d'un contrat de droit privé, comme il appert de son premier article, qui stipule qu'il y aura «partage égal des profits ou pertes entre les deux contractants». A ce niveau, le prince-évêque n'est pas impliqué dans l'affaire; il n'intervient que dans le contrat-cadre inscrit au procès-verbal et qui fixe les termes dans lesquels l'Etat traitera avec les entrepreneurs, qui ne sont pas cités nommément. Après que l'abbaye s'est retirée du projet, Decker reste seul dans l'entreprise. C'est pourquoi il rédige un nouveau traité, daté du 22 avril 1768, qui le lie directement au prince-évêque, ce dernier le ratifiant le 22 mai 1768. Mais ici aussi, c'est un contrat de droit privé entre le commanditaire – le prince-évêque – et son fournisseur, en l'occurrence François Decker.

Il est évident que le conseiller intime ne s'embarque pas dans cette entreprise sans en escompter quelque bénéfice. Toutefois, il exprime à maintes reprises son espoir de doubler la production de fer au moyen du charbon de tourbe, dans le dessein d'augmenter les revenus de l'Etat.¹⁴⁸ S'il y a certainement une part de «propagande» dans ces propos – Decker se doit de rendre son projet alléchant aux yeux du prince –, les efforts entrepris pour mener son projet à bien en dépit des obstacles plaident en faveur de sa sincérité.

Malheureusement, ses ambitions – doubler la production des hauts fourneaux et des forges – se sont heurtées à trois obstacles de taille, visiblement insurmontables, qui ont, en fin de compte, mené à l'abandon de l'entreprise d'extraction de la tourbe:

premièrement, l'absence de soutien financier de la part de la principauté épiscopale, alors qu'un apport de capitaux eût été indispensable pour faire aboutir le projet de François Decker à Bellelay;

en second lieu, l'absence de matière première en quantité suffisante, qu'il s'agisse de tourbe – substitut du bois dont l'exploitation s'est révélée

trop onéreuse, étant donné l'impossibilité d'en abaisser le prix de revient – ou de bois, surexploité;

enfin, l'absence de main-d'œuvre «gratuite», déjà employée à la corvée des routes.

Telles sont vraisemblablement les raisons qui ont causé l'abandon de cet essai de protoindustrialisation de l'approvisionnement en combustible des forges et fourneaux de l'ancien évêché de Bâle. L'idée n'était pourtant pas saugrenue, puisque la Société des Forges d'Undervelier exploita les tourbières de Plain-de-Saigne (commune de Montfaucon) de 1846 à 1926, mais à d'autres fins.¹⁴⁹

Abréviations

AAEB	Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy
NHJ	Nouvelle histoire du Jura. Porrentruy, 1984

Source des illustrations

Illustration 1	AAEB.
Illustration 2	Frossard, Alfred: Les princes-évêques de Bâle de 1575 à 1828. Porrentruy, 1944.
Illustration 3	Gigandet, Cyrille: Bellelay, histoire d'une ancienne abbaye de Prémontrés. In: Intervalles, 15 (1986), 108.
Illustration 4	AAEB, B 133/6, 25.6.1716. Photo: Robert Siegenthaler.
Illustrations 5 et 6	Hentzy, Rodolphe: Promenade pittoresque dans l'Évêché de Bâle aux bords de la Birs, de la Sorne et de la Suze. Genève, 1980, planches après pages 138, 160.

Notes

- ¹ Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), B 134/33g, lettre du 13 janvier 1767.
- ² Il s'agit d'une liasse de documents enregistrée sous la cote B 134/33g aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy. Les lettres, comptes, protocoles, conventions, etc., cités ici sans cote d'archive, sont des documents contenus dans ce dossier.
- ³ Ce travail est le fruit de journées passées aux archives de l'ancien Evêché de Bâle, pendant lesquelles l'aide de Jean-Claude Rebetez, conservateur, et Philippe Froidevaux, conservateur adjoint, m'a été d'un précieux secours. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude. Mes remerciements vont également à Jean-Daniel Morerod, professeur d'histoire médiévale à Neuchâtel, qui m'a encouragé à publier le présent article en 2002 déjà, ainsi qu'à Antoine Glaenger, pour sa patiente relecture et ses conseils avisés. Ma reconnaissance va encore à mes patients correcteurs, Fred, Johann et Emma. Enfin, je remercie Christian Lüthi pour ses conseils et pour m'avoir permis de publier le présent article et Pierre-G. Martin pour sa relecture, sans oublier Damien Bregnard et ses conseils iconographiques.
- ⁴ C'est ainsi qu'on nommait les possessions de Bellelay sises immédiatement aux alentours de l'abbaye.
- ⁵ On lira avec profit le chapitre consacré aux industries du fer dans l'ouvrage de Abplanalp, Franz: *Zur Wirtschaftspolitik des Fürstbistums Basel im Zeitalter des Absolutismus*. Bern, Stuttgart, 1971, 83–102, ici 91, 95. Dès 1770 d'ailleurs, sous l'effet de la pénurie de bois et pour maintenir un certain seuil de production, la régie des fers dut même recourir à des importations de barres de fer de l'étranger. A ce sujet, lire aussi notre contribution dans les actes du colloque Frêne, à paraître dans les Actes de la Société jurassienne d'Emulation (SJE), 2006.
- ⁶ AAEB, B 264 b1, document du 25 février 1760 intitulé «Réflexions politiques sur l'état actuel de l'Evêché de Bâle, avec quelques observations sur l'avenir», que l'on peut attribuer, selon toute vraisemblance, à François Decker.
- ⁷ Noirjean, François: Bâle (évêché). In: *Dictionnaire historique de la Suisse*. Hauterive, vol. 1 (2002), 756–766, ici 756.
- ⁸ Carnal, Jean-René et al.: *Histoire du Jura bernois et de Bienne*. Berne, 1995, 48.
- ⁹ *Idem*, 44.
- ¹⁰ *Idem*, 55f.
- ¹¹ *Idem*, 28.
- ¹² *Idem*, 24; Rebetez, Jean-Claude: Bellelay. In: *Dictionnaire historique de la Suisse*. Hauterive, vol. 2 (2003), 124f.
- ¹³ Voir entre autres Bosshart-Pflugger, Catherine: Montjoye-Hirsingen, Simon Nikolaus von. In: *Dictionnaire historique de la Suisse*, www.dhs.ch, version du 17.10.2002.
- ¹⁴ Moeschler, Pierre-Yves: Les institutions de l'ancien Evêché de Bâle. In: Frêne, Théophile Rémy: *Journal de ma vie*. Porrentruy, Bienne, 1993–1994, vol. 5, 16f.
- ¹⁵ Depuis l'ordonnance de 1726, on en dénombre quatre, auxquels s'ajoute la Maîtrise des eaux et forêts en 1754: aux trois conseils énumérés ci-dessus s'ajoutent encore le Conseil aulique (attributions judiciaires et administratives, en politique intérieure) et le Conseil ecclésiastique (qui s'occupe des questions se rapportant aux affaires de l'Eglise). Voir Moeschler (voir note 14), 16f.; Amweg, Gustave: *Histoire populaire du Jura bernois (Ancien Evêché de Bâle)*. Porrentruy, 1974, 202f.; Frésard, Michel: *La cour des princes-évêques à la fin du 18^e siècle*. Porrentruy, 1993, 31–48; Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation: *Nouvelle histoire du Jura*. Porrentruy, 1984, 152f. (ci-après abrégée NHJ); Bessire, Paul-Otto: *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*. 2^e éd. Moutier, 1977, 155.
- ¹⁶ Un membre du Conseil intime peut appartenir à la Chambre des comptes. C'est par exemple le cas de François Decker.
- ¹⁷ Voir à ce sujet l'article de Chatelain, Emma: *Etats de l'Evêché*. In: *Dictionnaire du Jura*, www.diju.ch, version du 13.7.2006.
- ¹⁸ Pour de plus amples détails voir Rebetez (voir note 12).

- ¹⁹ Gigandet, Cyrille: Bellelay, abbés. In: *Helvetia Sacra*. Basel etc., Bd. IV/3 (2002), 134; Froidevaux, Philippe: Joliat, Grégoire. In: *Dictionnaire historique de la Suisse*, www.dhs.ch, version du 2.5.2005.
- ²⁰ Voir notamment Amweg (voir note 15); Mandelert, Paul: Bellelay, traditions, monuments et histoires. In: *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1857, 145–148; Gigandet, Cyrille: Bellelay, histoire d'une ancienne abbaye de Prémontrés. In: *Intervalles*, 15 (1986), 109–113; Gigandet, Cyrille (dir.): Bellelay. De la légende à l'histoire, actes du colloque tenu à Bellelay (19 septembre 1987). Bienne, 1988. Lorsque nous ferons référence à Cyrille Gigandet, sans autre précision, il s'agira d'un renvoi à son article de 1986 cité ici.
- ²¹ Degler-Spengler, Brigitte: Himmelspforte. In: *Helvetia Sacra*. Basel etc., Bd. IV/3 (2002), 153–180.
- ²² Pour tout ce qui a trait à des problèmes de conversion de monnaies d'Ancien Régime, se référer à l'ouvrage de Körner, Martin et al.: *Systèmes monétaires et cours des espèces en Suisse. 1600–1799*. Lausanne, 2001. Concernant l'évêché, on se référera aux pages 177f. Si l'on convertit ces 70 720 fl. selon le cours de l'écu blanc en 1752, voir p. 184, on obtient la somme de 104 770 livres 7 sous 5 deniers, monnaie de Bâle.
- ²³ Gigandet 1986 (voir note 20), 110. La version de ces événements diffère légèrement. Voir Saucy, Paul-Simon: *Histoire de l'ancienne abbaye de Bellelay*. Neuchâtel, 1959, 231f. Il situe les événements en 1753, et mentionne une somme globale de 25 000 florins, c'est-à-dire 18 000 fl. comme prix de vente, et 7 000 fl. pour la taxe due à l'Empire. Nous avons pris le parti d'adopter les chiffres de Cyrille Gigandet, fruits d'une étude plus récente.
- ²⁴ Gigandet 1986 (voir note 20), 110.
- ²⁵ Saucy (voir note 23), 234f.
- ²⁶ Froidevaux, Philippe: Decker, François. In: *Dictionnaire historique de la Suisse*. Haute-ri-ve, vol. 3 (2004), 757.
- ²⁷ Idem. Voir aussi NHJ, 146 et 148.
- ²⁸ AAEB, B 134/33g: «Tourbes à Bellelay».
- ²⁹ Dans les lettres, il est cité en tant que François-Dominique-Joseph Billeux. Sur ce personnage, voir Froidevaux, Philippe: Billieux, Dominique Joseph de (d'Ehrenfeld). In: *Dictionnaire historique de la Suisse*. Hauterive, vol. 2 (2003), 339f.
- ³⁰ Gigandet 1986 (voir note 20), 111.
- ³¹ AAEB, B 134/33g, information découlant de la lettre du 23 décembre 1766.
- ³² L'article 2 stipule une «mise de fond à portion égale dans la caisse servant à payer ouvriers, frais des bâtisses des halles et autres habitations, emplacements desdites halles, frais pour y placer et sécher la tourbe, à jour, et jouissance annuelle des emplacements sera estimée, de gré à gré ou à dire d'experts.»
- ³³ De l'aveu même de Decker, extrait de la même lettre, le commerce de bestiaux ferait le principal objet de ces lieux (chevaux, bœufs, vaches).
- ³⁴ AAEB, B 134/33g, lettre signée de la main et du cachet de Decker du 22 avril 1768, ratifiée, paraphée et scellée par le prince-évêque le 25 mai 1768.
- ³⁵ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker adressée au chancelier Dominique Joseph de Billieux, faite aux forges d'Undervelier le 6 mai 1766 (ce document porte le sceau de François Decker).
- ³⁶ Mandelert (voir note 20), 147f.; Saucy, (voir note 23), 236.
- ³⁷ AAEB, B 134/33g. Par exemple, le «décompte d'exploitation» daté du 13 janvier 1767 et signé Decker constitue un véritable petit dossier à l'intérieur de la liasse, et contient des calculs de rentabilité et de frais d'exploitation remontant entre autres au 26 juin 1766 (Calculation) et au 30 septembre 1766 (Ca[l]cule des frais d'exploitation de la tourbiere du côté de Bellelay, et du profit qui peut en resulter, tant pour le prince que pour le public.).
- ³⁸ On ne note aucun échange de correspondance entre Albert de Haller (1708–1777) et Decker ou de Billieux, ni au sujet de la tourbe, ni à aucun autre sujet, comme le révèle la consultation de Boschung, Urs et al. (éd.): *Repertorium zu Albrecht von Hallers Korrespondenz, 1724–1777*. Basel, 2002; Stuber, Martin; Hächler, Stefan; Lienhard, Luc (éds.): *Hallers Netz. Ein europäischer Gelehrtenbriefwechsel zur Zeit der Aufklärung*.

- Basel, 2005. Christian Lüthi, après une requête sur www.digibern.ch, m'a aimablement aiguillé sur cette piste. A propos de la tourbe, lire infra, partie 5.
- ³⁹ Lettres-rapports des 11 novembre et décembre 1766 notamment, de même que les lettres des 18, 20, 26 et 27 juin, 8 août, 25 septembre 1766.
- ⁴⁰ AAEB, B 134/33g, «Préparatifs à faire pour l'exploitation de la tourbe», lettre-rapport du 11.12.1766, signée Decker.
- ⁴¹ Le cuveau (environ 1,7 m³) est une unité de mesure de volume utilisée sous l'Ancien Régime. Il vaut un quart de toise (quatre cuveaux = une toise). La valeur de cette dernière peut changer selon les régions, même à l'intérieur de la principauté. En général, une toise vaut, à Bellelay, 10 x 4 x 5 pieds de roi (pieds de Paris), soit 6,8 m³ (ou stères s'il s'agit de bois, comme c'est le plus souvent le cas). D'après Français, François: Tables de réduction. Pour le Département du Haut-Rhin. Strasbourg, an 10 [1802], document conservé à la bibliothèque des AAEB; Amweg, Gustave: Tableaux des anciennes mesures du ci-devant Mont-Terrible comparées aux mesures républicaines. In: Actes de la Société jurassienne d'émulation, 33 (1928), 255–262. Ce résultat est en accord avec nos propres calculs, réalisés sur la base des indications fournies par le dossier d'archive.
- ⁴² Dans la suite de l'article, toutes les valeurs monétaires qui seront exprimées en livres (abrégées £), sous (s) ou deniers (d) doivent être comprises comme étant des livres, sous et deniers de Bâle, valeur comptable ayant alors cours dans la principauté épiscopale.
- ⁴³ AAEB, B 134/33g, préambule de la lettre du 13 janvier 1767. Le développement entier du calcul qui mène à ce résultat se trouve sous la mention «Calculation» datant du 26 juin 1766 (mais annotée par la suite aux 30 et 31 décembre de la même année par Decker et Migy) et qui est comprise dans le sous-dossier daté du 13 janvier 1767.
- ⁴⁴ Voir notes 15 et 107.
- ⁴⁵ AAEB, B 134/33g, «Calculation» du 26 juin 1766. Les profits escomptés proviennent de l'apport que la tourbe pourrait engendrer dans la production de fer, à trois stades de sa production: au fourneau lors de la production de fonte, à la forge lors de l'affinage du métal, aux martinets lors de la forge. Les profits sont calculés à ces trois niveaux, et c'est leur cumul qui permet l'obtention d'un bénéfice hypothétique de 26 440 livres. Notons que c'est clairement lors de l'affinage que la majeure partie des excédents est engendrée, pour un total de 16 150 livres.
- ⁴⁶ Contenue dans cette fameuse lettre-rapport du 13 janvier 1767. AAEB, B 134/33g, sous-dossier du 13 janvier 1767.
- ⁴⁷ Idem.
- ⁴⁸ Idem. Pièce intitulée «Parallele ou difference des frais d'Exploitation de l'un à l'autre Sorte de charbon».
- ⁴⁹ Idem.
- ⁵⁰ Ce nombre est obtenu par simple règle de trois. L'inconnue est le bénéfice brut par cuveau escompté par le prince, ceci sur un résultat de 26 440 livres par an, pour 18 200 cuveaux, où la livre vaut 20 sous.
- ⁵¹ Estimés au nombre de 4000 par saison d'extraction. AAEB, B 134/33g, lettre et calcul comparatif du 13 janvier 1767.
- ⁵² Ce montant inclut toutes les charges, soit les salaires des ouvriers et les différents transports de la tourbe et de son charbon. Ne sont pas compris dans ce chiffre: le coût des étalages de séchage, le prix des quatre halles projetées, les appointements d'un commis (une sorte de contremaître engagé par l'entrepreneur pour le représenter en son absence), les frais de déplacement de l'entrepreneur.
- ⁵³ AAEB, B 134/33g, lettre-rapport du 13 janvier 1767. L'auteur du devis estime que des pertes de revenu pourraient être engendrées par l'immobilisation temporaire des fourneaux et forges d'Undervelier, que ce soit par manque d'eau ou pour un quelconque autre incident. Ce manque à gagner est chiffré au maximum à 2000 livres. En les soustrayant au bénéfice initial escompté, 8190 livres, on obtient la somme indiquée plus haut.
- ⁵⁴ Comparaison entre le prix de revient de la fabrication et le transport de charbon de bois et de charbon de tourbe jusqu'aux «usines» d'Undervelier.

- ⁵⁵ AAEB, B 134/33g, lettre du 13 janvier 1767.
- ⁵⁶ AAEB, B 134/33g, lettre du 13 janvier 1767. Voir le titre de cet article.
- ⁵⁷ AAEB, B 134/33g, Feuillet accompagnant la lettre du 13 janvier 1767.
- ⁵⁸ Sur ce personnage, voir la notice de Bandelier, André: Frêne, Théophile Rémy. In: Dictionnaire historique de la Suisse. Hauterive, vol. 5 (2006), 188f.
- ⁵⁹ Citation extraite de Frêne (voir note 14), vol. 2, t. 2 (1993), 68. On peut dater cette visite aux tourbières de Bellelay entre le mercredi 15 juillet et le mardi 21 juillet 1767.
- ⁶⁰ A en croire le nombre de participants à la séance (huit) et la titulature d'un des personnages, à savoir le vice-président de la chambre de Valoreille, on pourrait à juste titre croire qu'il s'agissait là d'une réunion de la Chambre, ou Conseil de la chambre des comptes appelé aussi Chambre ou Conseil des finances. Moeschler (voir note 14), 17. Or, une lettre du prince-évêque à F. Decker, datée du 22 avril 1768, approuvée et contresignée par le prince le 25 mai 1768, nous apprend que la séance avait été tenue en Conseil intime, dont le cercle avait été élargi à l'occasion, passant des quatre à cinq membres habituels au nombre exceptionnel de huit. Simple concours de circonstances, ces personnages résidant alors fortuitement à la cour? Ou était-ce dû à l'importance de la matière traitée? Rien ne permet de le dire.
- ⁶¹ A l'article premier du même texte.
- ⁶² AAEB, B 134/33g, lettre du 29 novembre 1776.
- ⁶³ AAEB, B 134/33g, lettre du 6 juin 1766. Migy est le directeur des forges d'Undervelier. Voir p. 9f.
- ⁶⁴ AAEB, B 134/33g, Decker à Billieux, 6 juin 1766.
- ⁶⁵ AAEB, B 134/33g, protocole [procès-verbal] du Conseil intime du 5 mars 1767.
- ⁶⁶ Ducommun, Marie-Jeanne; Quadroni, Dominique: *Le Refuge protestant dans le Pays de Vaud (fin XVII^e-début XVIII^e siècle). Aspects d'une migration.* Genève, 1991.
- ⁶⁷ Rime, François: *Deux mouvements de modernisation de l'agriculture fribourgeoise à l'époque moderne, ou la double signification de l'enclosure.* Travail de proséminaire A de l'Université de Fribourg, sous la direction de Mario Turchetti, 2001 (non-publié). Je remercie Tiziano Sangiorgio de m'avoir rendu attentif à ce travail éclairant. Cette lecture ne dispense toutefois aucunement de la consultation de Braun, Rudolf: *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale au XVIII^e siècle.* Lausanne, Paris, 1988.
- ⁶⁸ Comme le montre bien Rime (voir note 67).
- ⁶⁹ Selon Rime (voir note 67), 24, les sociétés économiques sont des sociétés influencées par les doctrines physiocratiques. Une société économique voit le jour à Berne en 1759, à Zurich en 1762 et à Fribourg, qui imite Berne, en 1762.
- ⁷⁰ Abplanalp (voir note 5), 101f. Il en va de même en 1772–1773, avec l'échec d'une fabrique de tôles à Laufon, projet abandonné en phase de montage déjà pour raisons financières.
- ⁷¹ Communication orale d'Antoine Glaenger. Cf. son article à paraître dans les Actes de la SJE, 2006 (voir note 5).
- ⁷² AAEB, B 134/33g, convention du 10 avril 1768.
- ⁷³ L'article cinq du procès-verbal de la séance du Conseil intime du 5 mars 1767 stipule que «si le charbon de tourbes qu'ils livreront était inférieur en bonté à celui de bois, en sorte que l'on ne puisse en s'en servant fabriquer un fer aussi bon qu'on le fait avec du charbon de bois, alors son altesse ou ses officiers ne seront pas tenus de recevoir et d'accepter le dit charbon. Mais ce cas arrivant, elle permettra aux entrepreneurs de le vendre à qui bon leur semblera, en payant un droit de péage lorsqu'ils le vendront hors des terres de la Principauté.»
- ⁷⁴ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker au prince-évêque du 22 avril 1768.
- ⁷⁵ AAEB, B 134/33g. La dernière lettre de 1768 remonte au 20 novembre.
- ⁷⁶ Quoiqu'il s'agisse peut-être d'un argument de propagande visant à démontrer que l'entreprise n'aura pas été vaine.
- ⁷⁷ AAEB, B 134/33g, lettre du 29 novembre 1776.
- ⁷⁸ AAEB, B 134/33g, lettre du 20 novembre 1768.

- 79 *Idem.*
- 80 AAEB, B 134/33g, réponse de F. Decker à D.J. de Billieux, original daté du 6 mai 1768.
- 81 *Idem.*
- 82 Mandelert (voir note 20), 147f.
- 83 Comprendre ici la principauté épiscopale. Lorsque ce terme réapparaîtra dans le texte, il devra être compris au sens d'espace dans lequel s'exerce le pouvoir temporel du prince-évêque.
- 84 Suratteau, Jean-René: De quelques particularités du régime féodal ou semi-féodal du pays de Porrentruy (Evêché de Bâle). Des modalités de sa suppression. In: L'abolition de la féodalité dans le monde occidental, actes du colloque de Toulouse (12–16 novembre 1968). Paris, 1971, 273, 277–281.
- 85 Suratteau (voir note 84), 277, affirme qu'un quart du territoire de l'ancien évêché de Bâle est recouvert de forêts, ce qui représente une superficie de 54 000 hectares de forêts sur les 211 500 hectares que mesure la principauté.
- 86 AAEB, B 225/518. A ce sujet, voir Vion-Delphin, François: Les ordonnances forestières du Comté de Montbéliard et de l'ancien Evêché de Bâle aux XVII^e et XVIII^e siècles. In: Le pays de Montbéliard et l'ancien Evêché de Bâle dans l'histoire. Actes du colloque franco-suisse (24–25 septembre 1983). Montbéliard, Porrentruy, 1984, 173–192.
- 87 Le tout est de mesurer le degré de cette pénurie, question difficile à élucider en l'état de nos recherches. Toutefois, le rôle des ordonnances comme «révélateur» d'un problème est indéniable.
- 88 Pour un premier survol de ces édits, consulter Amweg, Gustave: Bibliographie du Jura bernois. Porrentruy, 1928. Il dresse la liste, année après année, des ordonnances émises sous l'autorité des princes-évêques. Nous y avons procédé à un recensement des ordonnances forestières ou ayant trait à la production ou à l'exportation de bois entre 1755 et 1779. Hormis l'ordonnance de 1755, nous en avons identifié six autres, pp. 47, 48, 49, 50, 54. Et deux ordonnances absentes du livre d'Amweg sont citées in Vion-Delphin (voir note 86), 191, 194, notes 44 et 45, dont l'une n'émane pas du prince-évêque, mais du grand forestier. Il s'agit des ordonnances du 13 avril 1766 et du 20 septembre 1779. Pour le canton de Berne, on peut se référer à la thèse de Stuber, Martin: «Wir halten eine fette Mahlzeit, denn mit dem Ei verzehren wir die Henne». Konzepte nachhaltiger Waldnutzung im Kanton Bern 1750–1880. Zürich, 1997 (Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Forstwesen, 82).
- 89 AAEB, B 225/520.
- 90 AAEB, B 225/543A.
- 91 AAEB, B 225/545B; cf. Amweg (voir note 88), 48.
- 92 AAEB, B 225/554.
- 93 AAEB, B 190 I, 13 avril 1766.
- 94 AAEB, B 225/565A; cf. aussi Amweg (voir note 88), 50.
- 95 AAEB, B 225/637.
- 96 AAEB, B 190 I, 20 septembre 1779.
- 97 AAEB, B 225/596 (citée également in Amweg, voir note 88, 52).
- 98 Cf. ci-dessus, notes 91 et 94.
- 99 NHJ, 120–126. Minerai présent essentiellement dans la vallée de Delémont, sous forme de pisolithes, c'est-à-dire de minerai de fer sous forme granuleuse.
- 100 Actuelle commune de Péry-Reuchenette, dans le Jura bernois, canton de Berne.
- 101 Une fabrique de fil de fer.
- 102 Morel, Charles-Ferdinand: Histoire et statistique de l'ancien évêché de Bâle. Réédition. Porrentruy, 1959, 119, 125, 258; Bessire (voir note 15), 146, 162f.; Radeff, Anne: Du café dans le chaudron. Economie globale d'ancien régime (Suisse occidentale, Franche-Comté, Savoie). Lausanne, 1996, 41, 47; NHJ, 143–148.
- 103 Gigandet, Cyrille: Vie économique et sociale. In: NHJ, 124.
- 104 *Idem*, 122.
- 105 NHJ, 143; Bessire, (voir note 15), 163; Morel (voir note 102), 125.

- ¹⁰⁶ Il s'agit des actifs des comptes de la principauté (comptes du trésor). Les comptes de la cour sont indépendants de ces derniers.
- ¹⁰⁷ Frésard (voir note 15), 118.
- ¹⁰⁸ Il s'agit de François Jacques Joseph Chariatte, décédé en 1765. Cf. Hebeisen, Philippe: Chariatte, François Jacques Joseph (1700–1765). In: Dictionnaire du Jura, www.diju.ch, version du 24.2.2006.
- ¹⁰⁹ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker du 6 juin 1766.
- ¹¹⁰ En patois jurassien, une rès (aussi rèss ou raisse; forme francisée: rasse) désigne un panier de charbonnier. Dans l'acceptation que nous impose le texte, il doit donc s'agir du volume de bois nécessaire à fabriquer la quantité de charbon pouvant être contenu dans un de ces paniers. Je tiens à remercier ici Wulf Müller, du Glossaire des patois de la Suisse romande, pour ses précieuses indications.
- ¹¹¹ Selon Suratteau (voir note 84), 277, n. 8, et Vion-Delphin (voir note 86), 176, le chapitre de Moutier-Grandval est le plus grand propriétaire privé de forêts, avec 1500 hectares. Les forêts de cette côte doivent donc appartenir au chapitre, contrairement à celles de la Combepierre, qui sont très certainement aux mains du prince-évêque de Bâle.
- ¹¹² Abplanalp (voir note 5).
- ¹¹³ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker du 6 juin 1766. Le rapport est mentionné dans cette lettre, il n'est malheureusement pas contenu dans notre dossier B 134/33g. Nos recherches dans d'autres dossiers, afin de mettre la main dessus, sont demeurées vaines. Nous concluons donc à sa disparition.
- ¹¹⁴ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker du 6 juin 1766.
- ¹¹⁵ Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière (Den Haag, Rotterdam, 1690) livre la définition suivante: «On disait autrefois superogation. Ce qu'on fait par dévotion, ou par courtoisie, au-delà de son devoir, au-delà de ce qui est commandé. Les conseils évangéliques font des œuvres de surerogation. Je ne vous devais que 10 écus, je vous en ai donné 15, le surplus est par surerogation.»
- ¹¹⁶ Voir note 114.
- ¹¹⁷ AAEB, B 134/33g. Dans une lettre datée au 20 juin 1766, adressée sans doute à Billieux, Decker relate que ses prospections lui ont fait découvrir une «saigne» (marais) de grande étendue au Cerny de Tramelan, et une autre sur la Franche-Montagne. Selon ses affirmations, la tourbe paraît «bonne», mais pas aussi belle qu'à Bellelay. Il a découvert d'autres tourbières peu profondes dans la plaine de Vicques. Dans le rapport d'une tournée entreprise en septembre 1766 (Relation de ma tournée, 25.9.1766), Decker note que le 14 septembre, il s'est rendu à Bellefontaine, que «le débit des aciéries y est à souhait.» Le 16 septembre, il prend un guide pour «voir la seigne [le marais] du Cerny de Tramelan. A vue de pays, 300 arpents au moins de contenu, ce qui fera une très grande tourbière.» Plusieurs sondages sont effectués: la profondeur atteint sept à huit pieds, soit (si l'on prend un pied à 0,3 m) entre 2,10 et 2,40 mètres de profond. Il poursuit: «la tourbe vaudra bien celle de Bellelay. En plus, elle ne sera éloignée des forges de Bellefontaine que de 1,5 lieue de plus que celle de Bellelay ne l'est des forges d'Ondrevillers.»
- ¹¹⁸ AAEB, B 134/33g, lettre du 22 avril 1768 et du 6 mai 1768.
- ¹¹⁹ AAEB, B 134/33g, lettre du 6 mai 1768.
- ¹²⁰ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker à Billieux, écrite à Bellelay le 20 octobre 1768, dans laquelle il annonce son intention de mettre fin à ses activités à Bellelay et de rentrer à la cour.
- ¹²¹ Amweg (voir note 88), 50.
- ¹²² Cette ordonnance a échappé à Gustave Amweg, qui ne la cite pas. Mention en est faite dans Vion-Delphin (voir note 86), 191 et 194, note 45, qui nous renvoie à la cote suivante: AAEB, B 190 (I), 2^e liasse n. 96. Ordonnance du 20 septembre 1779, voir note 96.
- ¹²³ Dans une réponse non datée du conseiller Peter Alexander Hermann à la lettre de François Decker de novembre 1776, le premier fait mention de l'abondance de bois qui règne aux alentours de Bellelay. De ce fait, l'abbaye refuse de se servir de la tourbe pour ses

- besoins propres, comme le chauffage ou les usages domestiques, ce qui permettrait pourtant d'utiliser le bois à Undervelier. Le conseiller Hermann souhaitait que le prince oblige les moines à agir dans ce sens. L'identification du dénommé Hermann, dont ni le prénom, ni la fonction ne sont spécifiés dans ladite missive, est rendue possible par recoupement avec Frêne (voir note 14), vol. 2, tome 3, 287 et vol. 5, 481.
- ¹²⁴ Passages soulignés par Decker. AAEB, B 134/33g, lettre de François Decker adressée vraisemblablement non pas au prince-évêque mais au conseiller Peter Alexander Hermann, 29 novembre 1776, étant donné que ce dernier lui répond quelques jours plus tard.
- ¹²⁵ Vion-Delphin (voir note 86), 191, ordonnance du 20 septembre 1779, voir note 96.
- ¹²⁶ A ce sujet, consulter Cop, Raoul: L'or noir des montagnes neuchâteloises. In: Cop, Raoul: Jura neuchâtelois: la montagne des montagnons. [s.l.], 1990, [41–59], ici [41–50].
- ¹²⁷ AAEB, B 134/33g, lettre du 6 juin 1766.
- ¹²⁸ Il a sans doute été rendu à son propriétaire au XVIII^e siècle déjà et n'est pas conservé aux AAEB.
- ¹²⁹ Cf. note 38.
- ¹³⁰ Lesquereux, Louis: Quelques recherches sur les marais en général. Neuchâtel, 1844, 166f. Je remercie le professeur Jean-Paul Schaer pour ses précieuses orientations bibliographiques concernant ce sujet.
- ¹³¹ Idem.
- ¹³² Idem.
- ¹³³ Pelet, Paul-Louis: Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud. T. 3: Du mineur à l'horloger. Lausanne, 1983 (Bibliothèque historique vaudoise, 74).
- ¹³⁴ Johann Rudolf Sinner de Ballaigues (1730–1787), baron, seigneur de Ballaigues (VD), directeur de la bibliothèque de Berne (1748), membre du Grand Conseil, érudit distingué, était membre de la Société économique de Berne (1766). Cf. Mémoires et observations recueillis par la Société économique de Berne, 1766, 26. In: www.digibern.ch; Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Neuchâtel, tome 6 (1932), 199.
- ¹³⁵ Stuber (voir note 88), 117, note 600.
- ¹³⁶ Les «Mémoires et observations recueillis par la Société économique de Berne» sont disponibles sur internet à l'adresse www.digibern.ch (entrer le mot-clé *Torf*, soit tourbe). Voir aussi note 38.
- ¹³⁷ «Essai sur les tourbes», 31 pages dans la version française. Cf. Mémoires et observations recueillis par la Société économique de Berne, 1765, 114–144. In: www.digibern.ch
- ¹³⁸ On y accède facilement via le portail internet de l'université de Neuchâtel, <http://www2.unine.ch/biblio/page3826.html>. L'article a paru dans le tome 41, avant 1775.
- ¹³⁹ Synonyme de minerai.
- ¹⁴⁰ AAEB, B 134/33g, lettre de Decker du 29 novembre 1776.
- ¹⁴¹ Idem.
- ¹⁴² AAEB, B 134/33g, lettre du 13 janvier 1767.
- ¹⁴³ Vion-Delphin (voir note 86), 173–192; Suratteau (voir note 84), 273–288.
- ¹⁴⁴ Encore fallait-il être à même de s'en procurer en période de pénurie.
- ¹⁴⁵ Karthe, Christiane: L'homme et les zones humides dans la vallée du Drugeon à l'époque moderne. In: Publications du Centre universitaire d'études régionales (CUER), 2 (1978), 323–346.
- ¹⁴⁶ Idem, 332.
- ¹⁴⁷ Idem, 334.
- ¹⁴⁸ AAEB, B 134/33g, lettre-dossier du 13 janvier 1767, lettre du 20 novembre 1768, lettre du 29 novembre 1776.
- ¹⁴⁹ Le Quotidien jurassien, 17 mars 2006.